

BULLETIN TRIMESTRIEL

n° 472 - 1^{er} trimestre 2018

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Armée de l'air

Femmes
d'Officiers

Divers

Informations
pratiques

Vie
de l'Association

ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**LE PROJET DE LA LOI DE FINANCES
POUR 2018**

LES SUITES DE LA REVUE STRATÉGIQUE

LE PROGRAMME SCORPION



<http://www.anocr.com>

Le « plan Famille » pour les militaires de la ministre des armées Florence Parly



Accès généralisé au wifi, plus de logements, de places en crèches, préavis de mutation plus long : la ministre des Armées Florence Parly a présenté mardi les mesures de son « Plan famille », pour apaiser le malaise des militaires.

Ce « plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires » prévoit, sur la durée du quinquennat, une dépense supplémentaire de 300 millions d'euros, a dit la ministre au cours d'une conférence de presse.

Face aux signes de mécontentement, exprimés notamment par des associations de femmes de militaires, la ministre a assuré qu'il « n'y a pas de soldat fort sans famille heureuse, car ce sont les familles qui les premières sont là pour soutenir, encourager, aimer nos soldats ».

Reconnaissant que « les contraintes de la vie militaire sont parfois vécues durement », la ministre a annoncé une série de mesures, dont 70 % vont entrer en vigueur dès 2018.

Il y aura notamment la construction de 660 logements de fonction d'ici 2020, et la rénovation de nombreux autres, essentiellement dans les « zones de tension locative forte ».

Le ministère s'engage également à déployer en tout temps et en tout lieu, dans les cantonnements et lors des opérations extérieures (quand le contexte opérationnel le permet), un accès wifi gratuit afin de permettre aux soldats de rester en contact quasi permanent avec leurs familles.

« Service de base »

« C'est un service de base en ce début du XXI^e siècle, que nous devons généraliser à l'ensemble de nos militaires », a-t-elle dit, regrettant que dans certaines casernes et cantonnements en Métropole comme en Outre-mer la couverture wifi laisse à désirer.

Le plan prévoit également la création, dès 2018, de 240 places de crèches supplémentaires, a annoncé M^{me} Parly, après avoir, en début de matinée, visité l'une des trois crèches installées dans l'enceinte du ministère à Balard, dans le 15^e arrondissement de Paris.

Lors d'une carrière militaire au cours de laquelle les déménagements sont fréquents (la règle est environ tous les deux ans), la question du préavis avant mutation a toujours été source de stress et de mécontentements, les nouvelles affectations n'étant souvent annoncées que quelques semaines à l'avance.

« Afin de garantir une meilleure visibilité sur les mutations, les ordres de mutation seront désormais communiqués cinq mois avant le début de l'affectation, et ceci dans 80 % des cas », a annoncé la ministre. « C'est une avancée considérable, qui fera l'objet d'un suivi extrêmement strict », a-t-elle dit.

Le ministère des Armées s'engage également à désormais exonérer le militaire en déplacement de toute avance de fonds, grâce à la création d'une « plateforme pour les déplacements en mission ».

Une attention particulière sera portée aux familles monoparentales, de plus en plus nombreuses au sein de l'armée, notamment en facilitant pour les militaires divorcés l'exercice des droits de visite et de garde de leurs enfants.

« Nous devons comprendre que le bien-être des militaires et de leurs familles est un enjeu pour le futur de nos armées », a estimé Florence Parly, « pour assurer la vigueur et la pérennité de nos recrutements. C'est certes un militaire qu'on recrute, mais en réalité c'est une famille entière qui s'engage à travers ce recrutement ».

Les soldats français ont vu, au cours des dernières années, augmenter leur mobilisation en opération, notamment à cause de l'opération Sentinelle dans l'hexagone et la multiplication des opérations extérieures, au Sahel et au Levant.

Les associations représentant leurs familles se sont plaintes d'absences répétées et de moyens de communication déficients, auxquels sont venus s'ajouter les graves ratés du logiciel de paie « Louvois ». Il fonctionne si mal qu'il va être remplacé.



Le mot du Président

Mes chers camarades

Nous voici entrés dans un hiver rigoureux certes mais porteur d'un certain espoir dans l'amélioration de la vision qu'ont nos responsables politiques de la défense de notre pays et de la voie, étroite certes,

mais indispensable à emprunter pour son redressement.

La revue stratégique nouvellement menée sous la direction de M. A. Danjean, député européen, répond plutôt bien à nos attentes, vous en lirez ici l'analyse des bases ainsi posées qui préfigurent une Loi de Programmation Militaire répondant, nous l'espérons, aux besoins criants de nos armées.

Nous avons aussi étudié attentivement l'exécution du budget de la défense pour 2017 et la trajectoire budgétaire de 2018. Autant la première se révèle chaotique, autant la seconde nous permet de nourrir quelque espoir de redressement malgré un niveau de commande de matériel modeste et, à nouveau, une sous-estimation manifeste du coût des OPEX.

Le Plan de soutien des familles proposé par M^{me} la ministre de la défense est une initiative heureuse certes, mais indispensable tant le retard dans de nombreux domaines s'est accumulé, obérant de façon inquiétante l'attractivité du métier militaire.

Ainsi, vous le voyez, ces sujets qui nous sont chers évoluent dans le bon sens ; nous pouvons simplement nous demander encore si cet effort sera suffisant, sera continu et surtout s'inscrira dans un projet cohérent puissant et efficace pour l'avenir de notre pays, nous le saurons bientôt.

Restons attentifs vigilants mesurés pour aider nos armées et leurs chefs à atteindre leurs objectifs avec une plus grande sérénité.

Je vous présente au nom de votre conseil d'administration mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Sommaire

Janvier 2018

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LE CONSEIL PERMANENT DES RETRAITÉS MILITAIRES	2
LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018	2
LES SUITES DE LA REVUE STRATÉGIQUE	5
LA FIN DE GESTION 2017	7
LE PROGRAMME SCORPION	9
POINT DE SITUATION SUR LOUVOIS	12

DOSSIERS D'INTÉRÊT

RAQQA	14
DANSE AVEC BACHAR	17
RÉPONSE DU GÉNÉRAL (2S) DOMINIQUE DE LONGEAUX	19
AU GÉNÉRAL (2S) JEAN THEVENY	20
LE SÉNAT	20

ARMÉE DE L'AIR

1/2 CIGOGNES EXPERT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE	22
--	----

FEMMES D'OFFICIERS

LES ÉPOUSES DE MILITAIRES	26
---------------------------	----

DIVERS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE 2017	27
-------------------------------	----

INFORMATIONS PRATIQUES

LES BRÈVES	28
------------	----

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS	38
NÉCROLOGIE	44

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,

Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Jean-Paul Ameilhaut, Thierry Llorca,

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Janvier 2018 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0521 G 88248

Tirage : 7153 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : page 35



LE CONSEIL PERMANENT DES RETRAITÉS MILITAIRES (CPRM)

Par le représentant de l'ANOCR au CPRM

I – UN PILIER DE LA CONCERTATION

Le CPRM est le second pilier du système de concertation des militaires au sein du ministère de la défense qui comprend aussi le CSFM. Il est dédié à la défense des intérêts des militaires retraités mais participe aussi à la défense de ceux des militaires d'active car il dispose de 3 représentants au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) et exprime également ses avis sur les textes présentés à ce même conseil.

Il est présidé par le ou la ministre de la défense.

II – UN FONCTIONNEMENT MODERNISÉ

Grâce à la réforme du CPRM intervenue l'an dernier sa fonction a été revalorisée, il reste pour ses membres à le faire vivre de façon harmonieuse et efficace.

Composé de 7 associations (AOM, ANOCR, CNRM, FNOM, FNRG, UNPRG, et UNSOR) et de deux personnalités qualifiées, il se réu-

nit deux fois par an mais exprime sa position sur les textes réglementaires et législatifs qui le concernent tout au long de l'année.

Il faut noter cependant que son travail se situe en amont de la promulgation de ces textes ce qui en rend la publicité impossible.

Il fonctionne, si nécessaire, au moyen de Groupes de Travail dont le premier vient d'être créé et concerne « les conjoints survivants de militaires décédés et les orphelins » mais peut aussi se réunir à l'occasion de sessions extraordinaires.

III – UNE EXISTENCE PEU CONNUE MAIS UNE GRANDE UTILITÉ

Il est difficile dans ces conditions de faire apprécier par tous une utilité cependant bien réelle qui ne peut que s'accroître car c'est là un des rares lieux de discussion avec l'administration dont disposent les militaires et tout particulièrement leurs retraités pour faire connaître et progresser leurs propositions.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Après les coupes de mi-2017 dans le budget de l'année en cours, le gouvernement a rassuré notre population en indiquant que l'année 2018 serait l'année du redressement, avec 1,8 Md€ (milliard d'Euros) supplémentaires et une LPM 2019-2024 en augmentation de 1,7 Md€ chaque année. L'objectif est d'atteindre 50Md€ en 2025 qui correspondraient aux 2 % du PIB pour lesquels la France puis le Président Macron se sont engagés.

Si la fin de l'année 2017 a été légèrement chaotique, il est indispensable de redémarrer la gestion sur une trajectoire financière

tendant vers l'objectif et surtout, de matérialiser l'emploi de ce budget par des réalisations concrètes au profit de nos forces, tant sur un plan humain que matériel. En effet, il s'agit toujours plus de fidéliser nos soldats



et nos cadres en rémunérant leurs services de manière équitable pour leurs familles, et aussi, pour faire face à une menace variable et imprévisible, de procéder à cette réelle remontée en puissance que chacun appelle de ses vœux.

RESSOURCES HUMAINES

En termes d'effectifs, la mission Défense est autorisée à créer 518 postes (équivalent temps plein). Si la hausse peut apparaître comme relativement faible, l'intérieur (police, gendarmerie et sécurité civile) en crée 1 870 et la justice 1 000. Ces postes sont gagés par des suppressions dans d'autres domaines.

Il en est de même pour les 14 opérateurs mais à volume moindre (X, ENSTA, ONERA, musées, etc.). Ils sont autorisés à accroître leurs effectifs de 15 postes (équivalent temps plein travaillé) quand ceux des ministères de l'Intérieur en obtiennent 57 et la Justice 10.

Les plafonds d'emploi autorisés des opérateurs des Armées sont les suivants :

Défense : 6 603

Environnement et prospective de la politique de défense : 5 117

Préparation et emploi des forces : 354

Soutien de la politique de la défense : 1 132

En 2018, les effectifs des armées se monteront donc à 274 580 postes sur un total de 1 960 333 pour l'État.

Ainsi, la masse salariale hors pensions du ministère des Armées, en dépit des injonctions de la cour des comptes, s'élèvera en 2018 à 11,7 Mds€, en augmentation de 300 M€ (millions d'Euros) par rapport à 2017. Elle prend simplement en compte les augmentations décidées des effectifs du ministère.

Mission/Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2017	PLF 2018	LFI 2017	PLF 2018
Défense	42 244 243 391	47 182 037 119	40 591 037 733	42 633 756 547
Environnement et prospective de la politique de défense	1 531 777 442	1 443 116 886	1 335 954 898	1 395 651 759
Préparation et emploi des forces	8 371 711 089	8 817 980 528	7 297 016 947	8 066 880 474
Soutien de la politique de la défense	22 200 505 911	23 259 946 255	21 906 694 074	22 927 979 172
Equiperment des forces	10 140 248 949	13 660 993 450	10 051 371 814	10 243 245 142
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 542 269 480	2 460 819 101	2 537 475 714	2 461 455 680
Liens entre la Nation et son armée	38 090 366	42 987 483	38 296 600	42 824 062
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 403 378 642	2 317 030 945	2 398 378 642	2 317 830 945
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	100 800 472	100 800 673	100 800 472	100 800 673

RESSOURCES FINANCIÈRES⁽¹⁾

Ce tableau montre la progression globale bien réelle des AE (autorisations d'engagement) comme des CP (crédits de paiement) alloués à la mission Défense par rapport à 2017.

Notons cependant que :

- la mission Environnement et Prospective de la politique de défense, même si ses CP s'accroissent, se trouve diminuée en autorisations d'engagement,
- la mission Préparation et Emploi des forces augmente en AE et en CP,
- la mission Soutien de la politique de défense augmente fortement,

(1) Source : <http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2017/10/plf2018.pdf>.

– la mission Equipement des forces est fortement augmentée en AE mais peu en CP.

Ce budget est donc bien un budget préparatoire à une LPM à venir, destiné à d'une part faire face aux besoins immédiats pour redonner à nos forces les moyens d'une préparation opérationnelle satisfaisante et d'autre part d'agir avec efficacité en OPEX comme en OPINT.

Il permettra aussi de rattraper les commandes ayant été retardées en fin de gestion 2017 sous réserve d'en payer au-delà de 2018.

QUELLES SONT LES RÉALISATIONS QUE CE BUDGET PERMETTRA ?

La dissuasion nucléaire, composante essentielle de notre puissance, verra son budget passer de 3,87 M€ à 4,04 Mds€ en 2018. Cependant, on est encore loin d'un budget de rénovation qui deviendra nécessaire à moyen terme comme l'a indiqué la Revue Stratégique.

La régénération de nos matériels fortement sollicités en OPEX devrait se densifier avec un budget EPM (Entretien Programmé des Matériels) passant à 3,9 Mds€ soit une augmentation de 450 M€. Notons cependant que, si les ressources humaines ne sont pas réalisées, ce supplément budgétaire passera en externalisations.

La provision pour les OPEX, traditionnellement sous-évaluée passera de 450 M€ à 650 M€, qui reste encore largement insuffisante au regard du coût réel des opérations. 200 M€ seront consacrés à la protection des combattants (nouveaux gilets pare-balle, amélioration du packaging et généralisation progressive du blindage des véhicules en opérations).

105 M€ seront enfin consacrés à renforcer la protection (active comme passive) de nos sites sensibles (dépôts de carburant et de munitions, écoles, hôpitaux), et 150 postes seront créés pour améliorer la protection existante.

Le budget d'équipement des forces (programme 146), en augmentation de 1,2 Md€ passera à 13,6 Md€.

Les commandes suivantes pourront être lancées auprès des industriels de l'armement :

- un sous-marin nucléaire d'attaque classe Barracuda ;
 - 3 ravitailleurs en vol MRTT ;
 - 8000 fusils d'assaut HK 416 ;
 - 20 véhicules VBMR légers GRIFFON (12 tonnes) ;
 - la rénovation de 55 avions de combat Mirage 2000-D.
- Compte tenu des 10,2 Mds€ de CP, et des commandes déjà lancées, on peut envisager en 2018 les livraisons :
- du premier ravitailleur en vol MRTT ;
 - des premiers véhicules blindés multirôles lourds GRIFFON (25 tonnes) ;
 - d'une frégate multimissions ;
 - des deux premiers bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers ;
 - du premier avion léger de surveillance et de reconnaissance ;
 - et d'une tranche de fusils HK 416.

Ces commandes, même si elles amorcent la pompe que devra être la prochaine LPM ne sont malgré tout pas considérables au regard des besoins de renouvellement des équipements des armées (en y incluant le nucléaire) pour faire face aux menaces qui pèsent sur notre pays.

Les infrastructures, dont l'insuffisance née de la professionnalisation est apparue au grand jour dès le lancement des nouvelles augmentations d'effectifs, mais aussi de l'étude sur un Service Militaire Universel, verront leur budget passer à 1,5 Mds€ en augmentation de 300 M€.

Enfin, le budget des études reste stables à 720 M€ sur un budget global de Recherche et Développement de 4,7 Md€. La ministre s'est engagée à le porter à 1 Md€ par an dans la prochaine LPM. On note que le lancement du deuxième porte-avions n'est toujours pas inscrit dans la loi de finances mais qu'il sera pris en compte pour la LPM.

Des mesures à caractère social (action sociale 5 M€, formation professionnelle des conjoints 2,5 M€, hébergement 5 M€, 240 places de crèche supplémentaires, etc.)

à hauteur de 13 M€ viennent compléter le budget avec un supplément de 16 M€ pour les logements.

Pour la mission Mémoire et anciens combattants, on constate une augmentation significative et bien nécessaire des ressources relatives au lien entre la Nation et son armée mais une stabilité voire une légère réduction des sommes allouées aux actions relevant des anciens combattants et de la mémoire.



LES SUITES DE LA REVUE STRATÉGIQUE

Par le Général d'Armée 2(S) Daniel VALERY

UNE BASE SOLIDE POUR UN LIVRE BLANC À ACHEVER

Le rapport de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale ouvre la voie à la nécessaire adaptation de notre défense aux défis à venir.

Ce document, d'une grande hauteur de vue, riche et très équilibré, livre une large vision de l'évolution prévisible de la situation géopolitique de notre monde et présente l'éventail des risques et menaces envisageables à court, moyen et long termes auxquels notre Pays et notre continent pourront se trouver confrontés.

Il s'attache aussi à mettre en relief la diversité des facteurs contribuant à notre défense, facteurs permanents et facteurs nouveaux, qu'il faut prendre en compte et intégrer dans une stratégie d'ensemble.

Face à des perspectives géopolitiques particulièrement inquiétantes, la Revue stratégique en conclut à l'exigence d'« *un effort continu de remontée en puissance, au-delà de la prochaine loi de programmation militaire* ».

Elle constitue bien la première étape du Livre blanc indispensable à notre Nation. Il reste maintenant à engager la seconde étape, l'étape décisionnelle en passant de l'approche théorique aux réponses concrètes.

Pour mener à bien cette opération, il convient de caractériser les risques et menaces à prendre en compte par un cer-

tain nombre de scénarios représentatifs, à partir desquels pourront être déterminés les objectifs concrets à retenir dans ces différents scénarios puis les moyens et modes d'action permettant de les atteindre.

La Revue stratégique propose plusieurs voies à explorer conduisant notamment à la définition d'un modèle d'armée complet et équilibré répondant à la diversité des menaces à venir, la consolidation de l'autonomie stratégique, la coopération européenne, le maintien d'une base industrielle et technologique de défense performante particulièrement à l'export...

On note l'importance du virage annoncé avec un modèle d'armée long terme qui devra inclure l'hypothèse d'« *engagement dans des opérations de haute intensité* », de confrontation du fort au fort, se différenciant nettement du modèle actuel principalement focalisé sur une capacité d'opération extérieure d'ampleur limitée.

Dans cette perspective, il conviendra d'abord, d'avoir pleinement conscience de la nature et des exigences de cette notion d'engagement opérationnel de haute intensité. Ainsi, pour l'armée de terre, ce niveau d'engagement repose à la fois sur des capacités de manœuvre importantes, sur une parfaite maîtrise de la coopération interarmes et sur une puissance de feux déterminante. A la fin de la guerre froide, l'armée française disposait d'une capacité de manœuvre cré-



dible avec trois corps d'armée et quinze divisions ; il n'y en a que deux aujourd'hui. En matière de puissance de feux, elle disposait de cinquante régiments d'artillerie, quarante d'active et dix de réserve, pour seulement une dizaine aujourd'hui. On mesure l'importance de l'écart.

La remontée en puissance, d'ampleur inédite, concerne aussi la plupart des autres domaines de la défense ; elle doit être engagée sans tarder.

VERS LA NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

La prochaine loi de programmation devra répondre aux besoins du court terme et aussi aux exigences de l'avenir. Face au signal d'alarme donné par la Revue stratégique, elle doit se fonder sur les objectifs qu'aura déterminés la seconde étape du Livre blanc évoquée ci-dessus.

Mais, elle doit aussi procéder à une *évaluation des résultats* des décisions prises lors des deux dernières décennies et à la *correction des erreurs et insuffisances* constatées, qu'il s'agisse du niveau des forces, des conditions d'engagement et de vie des personnels, de la qualité et du soutien des équipements, mais aussi des mesures de gestion ayant substitué à l'unité de commandement la pratique de dépendances croisées nuisant à la réactivité et à l'efficacité des forces et entraînant la dilution des responsabilités ou encore de la marginalisation des militaires aux niveaux d'élaboration des décisions de défense.

Il n'est pas acquis que ces deux exigences soient satisfaites et si ce n'est pas le cas, on restera sur une programmation de continuité centrée sur la satisfaction des intérêts de court terme des diverses parties prenantes, au détriment de la remontée en puissance et de l'autonomie stratégique, dont notre pays a besoin.

Cette situation et l'absence d'un Livre blanc en ce moment critique de la situation internationale conduisent à s'interroger sur la façon dont sont traitées les questions de défense depuis deux décennies.

En 1996, virage de notre défense en contradiction avec le Livre blanc de 1994, avec la professionnalisation de l'outil militaire mais sans mise en évidence des conséquences à craindre de son importante réduction.

Puis en 2007, abandon, par décret, de la défense du territoire auparavant confiée aux armées, en dépit de l'avertissement grave constitué par l'attaque du World Trade Center quelques années plus tôt.

Les Livres blancs de 2008 et 2013 ont noté que la menace la plus probable pour le pays restait le terrorisme, mais ils n'ont pas traduit cette pertinente anticipation intellectuelle en une anticipation d'action avec des décisions à prendre en termes d'organisation et de moyens.

Ainsi, l'idée selon laquelle les armées n'ont pas leur place dans la défense du territoire a prévalu au niveau des plus hauts responsables. Ils viennent de connaître un cinglant désaveu avec le déclenchement puis la pérennisation de l'opération « Sentinelle », dans les conditions de préparation que l'on sait.

D'autres décisions ont suscité des interrogations, comme le retour dans la structure du commandement militaire intégré de l'Otan ou encore la dissolution de l'UEO à une époque où l'on recherche une européanisation de la défense...

UNE NÉCESSITÉ DE CLARIFICATION

A l'évidence, une clarification s'impose sur les *finalités de la défense* et aussi sur le rôle

des armées, que certains voient comme un simple service public et que d'autres considèrent d'abord comme l'institution du recours ultime de la Nation.

Cette réflexion doit se fonder sur un examen préalable objectif de la situation actuelle de notre défense et sur la détermination de l'évolution qu'elle doit connaître à l'avenir.

Elle incombe aux responsables politiques, dans un débat largement ouvert et transparent, libéré de la tutelle perverse de la pensée unique et d'une organisation favorisant la pression des lobbies, débat faisant appel à des acteurs compétents dans les différents domaines de la défense, notamment dans le domaine spécifique de l'engagement des forces armées. Et finalement, elle doit, d'une manière ou d'une autre, être connue et approuvée par l'ensemble de la population.



LA FIN DE GESTION 2017

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Sources : ASAF, Le Point.fr, blog OPEX360.com



Une économie supplémentaire de 850 M€ était nécessaire pour permettre à la France de repasser sous la barre des 3 % de déficit budgétaire en 2017 correspondant à l'engagement du président Macron envers Bruxelles. La décision de Bercy de faire supporter le surcoût des OPEX aux Armées soit ces 850 M€ (millions d'Euros), qui a provoqué la démission du général d'Armée Pierre de Villiers en juillet dernier, a eu des conséquences non négligeables sur l'exécution du budget 2017.

Fort habilement, M^{me} Florence Parly, experte en finances publiques, qui a succédé à M^{me} Sylvie Goulard au cours du remaniement qui a succédé aux législatives, a obtenu très rapidement de Bercy un déblocage partiel des crédits gelés, soit 1,2 Md€ (milliards d'Euros) d'euros sur les 1,8 Md€ qu'elle demandait entérinant déjà les 850 M€ retirés aux 2,7 Md€ gelés.

Sur les 850 M€ prélevés par Bercy sur les crédits d'équipement, 643 M€ ont été ainsi ré-affectés aux Armées mais pour le paiement des surcoûts OPEX en complément des 450 M€ prévus en loi de finances. Le reste semble avoir été utilisé pour financer des dépenses salariales du ministère de l'Education Nationale...

Pour 2017, 41 M€ avaient été programmés au titre des OPINT (Sentinelle).

Ceci portait alors le montant financé des surcoûts OPEX et OPINT à 643+450+41 soit 1,13 Md€.

Courant novembre, l'évaluation précisée du surcoût des OPEX (1,31 Md€) et des OPINT (203 M€) a porté leur montant réel total à 1,5 Md€. En supplément, le coût de l'ouragan IRMA aura été pour les Armées de 9 M€.

Mais cette fois-ci, Bercy a décidé de financer les 365 M€ manquants en interministériel, évitant une nouvelle crise politico-militaire potentielle.

Le Ministère des Armées tablait aussi sur une ressource de 43 M€ provenant des organisations internationales (ONU) en remboursement d'OPEX. Il avait en outre inscrit à son budget 200 M€ provenant de cessions immobilières. Des sous-évaluations et des retards ont fait qu'il n'en a retiré que 91 M€.

Si les remboursements par les organismes internationaux sont assurés (ils peuvent même provenir de notre quote-part !), il faudra encore trouver 110 M€ manquants pour finir l'année.



QUELLES ONT ÉTÉ LES CONSÉQUENCES MATÉRIELLES DE LA DÉCISION DE JUILLET PRISE PAR BERCY ?

La France a décidé de réduire de 430 M€ sa participation à l'OCCAR (Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement) et à l'agence de l'OTAN qui gère le programme NH90.

La DGA a aussi dû réduire ses besoins de paiement de 200 M€ en reportant des livraisons à 2018 et au-delà.

Les principaux programmes concernés sont les suivants :

Pour la Marine Nationale, les conditions logistiques entourant l'acquisition des FTI (Frégates de Taille Intermédiaire) seront renégociées sans changement sur la date de livraison de la première frégate.

Les dix premiers Rafale Marine, qui devaient, au cours de leur rétrofit du standard F1 au standard F3, recevoir un système de détection de départ de missile d'une nouvelle génération devront attendre.

Pour l'Armée de l'air, le lancement du standard F4 du Rafale et la modernisation des Mirage 2000D ont été reportées. En termes opérationnels, ce seront des fonctions essentielles qui régresseront en qualité et en volume disponibles, et des coûts de maintenance qui vont s'accroître alors que la disponibilité reste préoccupante malgré les efforts entrepris par la SIMMAD.

L'ASLR (avion léger de surveillance et de reconnaissance) sera initialement privé de capacité radar. Cette capacité sera palliée par des boules optroniques équipant des ASLR de location sur les théâtres d'opérations.

La mise en place de la charge utile ROEM des drones MQ-9 Reaper sera aussi décalée à 2020.

Pour l'Armée de Terre qui souhaitait accélérer les livraisons du programme SCORPION, les tourelleaux téléopérés pour les Griffon complémentaires seront décalés. Leur installation ne sera effective pour permettre d'engager la moitié de cette commande complémentaire en opérations qu'en 2021.

Ce sont donc bien les capacités opérationnelles de nos armées qui seront durablement affectées par ces décisions.

On notera que 650 à 700 M€ restent gelés et leurs chances de dégel sont bien faibles. Sans dégel la DGA vivra un nouvel épisode de cessation de paiement, avec reports de charge sur 2018, intérêts moratoires et amputation du budget...



GRIFFON

VEHICULE BLINDE MULTI-ROLES (VBMR)
Le Griffon est un véhicule blindé de 24,5 tonnes qui doit remplacer le véhicule de l'avant blindé (VAB). Il a pour missions l'appui et le transport de combattants équipés du système d'armes Felin au plus près des combats. Ce véhicule s'intégrera dans les groupements tactiques interarmes. Les premiers exemplaires seront livrés fin 2018. Le premier marché de livraison s'élève à 780 VBMR.



JAGUAR

ENGIN BLINDE DE RECONNAISSANCE ET DE COMBAT (EBRC)

Le Jaguar est un engin blindé de reconnaissance et de combat qui doit progressivement venir remplacer à partir de 2020 les AMX-10RC, les VAB HOT et les EPIC 90. Cet engin très polyvalent peut par exemple s'intégrer dans un combat en zone urbaine ou en montagne. Le premier marché de livraison s'élève à 110 EBRC.



CHAR LECLERC

NOUVELLE VERSION RENOVEE

Le char Leclerc rénové désigne la future version du char Leclerc. Les travaux de rénovation apporteront notamment sa puissance de feu et sa mobilité au sein des futurs groupements tactiques interarmes. Ce nouveau char sera également doté de kits de blindages spécifiques lui permettant de mieux faire face aux menaces. Le premier marché prévoit la livraison à partir de 2020 de 200 chars.



LE PROGRAMME SCORPION¹

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Source : SIRPA Terre

Indispensable à la modernisation de l'armée de terre, le programme SCORPION la repositionne dans le peloton de tête des pays capables de faire face aux enjeux et conflits de demain. Ce programme, initié au début des années 2000 et dont la DGA assure la maîtrise d'ouvrage, vise en premier lieu à assurer la modernisation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître dans une approche globale et cohérente leur efficacité et leur protection, en utilisant au mieux les nouvelles capacités d'échanges d'informations. Il comporte donc deux parties : un renouvellement de matériels anciens et une exploitation maximale des technologies de l'information. A terme, ce sera la Force SCORPION qui deviendra le fer de lance de l'armée de terre.

PROGRAMME DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ANCIENS

Il s'agit d'un programme de remplacement de véhicules anciens, voire très anciens comme le VAB, par un des deux véhicules du programme SCORPION, le VBMR (véhicule blindé multirôle) Griffon (en deux versions lourd et léger) et l'EBRC (engin blindé de reconnaissance et de combat) Jaguar, remplaçant pour sa part les AMX 10 RC et ERC Sagaie, également vieux de plusieurs dizaines d'années. Dans sa première phase, le programme SCORPION prévoit la remise à niveau des chars Leclerc afin de les rendre compatibles avec les nouveaux outils de communication prévus (poste de radio logiciel CONTACT et système d'information et de commandement SCORPION SICS).

Organisation industrielle :

VBMR lourd et EBRC : co-traitance solidaire par un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Nexter Systems, Renault Trucks Defense et Thales Communications & Security

Les capacités multirôle du GRIFFON :

(kits modulaires)	Véhicule transport de troupe (infanterie, génie, cavalerie, logistique...) Véhicule sanitaire Véhicule poste de commandement Véhicule d'observation d'artillerie
-------------------	---

On notera que le VBCI comme le CAESAR ne font pas partie directement du programme SCORPION mais qu'ils pourraient, dans une étape suivante, recevoir les moyens (kits) de s'intégrer dans la « bulle de communication », comme le sera le char LECLERC XLR, en attendant une artillerie future.

PROJECTION DE L'ARMÉE DE TERRE DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Il s'agit donc d'un renouvellement, mais aussi de la projection de l'armée de terre dans une sphère de nouvelles technologies de combat collaboratif² faisant appel à des communi-

(1) Synergie du COnтакт Renforcée par la Polyvalence et l'Infovalorisation.

(2) La notion de combat collaboratif désigne une nouvelle forme de combat à l'heure de la massification des technologies d'information et de communication. Le partage de l'information en temps réel entre les différents vecteurs au contact de l'ennemi doit décupler les capacités d'agression, raccourcir la boucle décisionnelle des chefs et augmenter leur initiative.

UN SYSTÈME DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE INNOVANT ET RÉALISTE



- ▲ Marquer l'effort sur la simulation embarquée.
- ▲ Fournir aux GTIA une capacité d'instruction et d'entraînement renforcée.
- ▲ Développer une capacité d'appui aux opérations.
- ▲ Maintenir (y compris en opération) des compétences hors de la garnison.

UN SOUTIEN PERFORMANT ET OPTIMISÉ DÈS SA CONCEPTION

1. Une prise en compte du soutien en amont du programme.
2. Un système d'acquisition du soutien performant :
 - ▲ Contrat unique d'acquisition du système d'armes ;
 - ▲ Responsabilité de l'industriel (taux de service et délais) ;
 - ▲ SIMMT intégrée dans la réalisation du soutien.
3. Une continuité du soutien garantie :
 - ▲ Retour d'expérience du VBCI ;
 - ▲ Temps et souplesse nécessaires pour le soutien en service ;
 - ▲ Des performances et des coûts garantis pendant 15 ans.

UN COMBAT DE CONTACT INTÉGRÉ ET RÉACTIF

Comprendre, décider et agir plus vite que l'adversaire pour être mieux protégé et plus efficace.



L'infovalorisation :

- ▲ poursuit le processus de numérisation ;
- ▲ fiabilise et accélère le partage de l'information ;
- ▲ réduit le temps entre la détection d'une menace et sa neutralisation.

OBJECTIFS

Structurant pour le modèle « Au contact », SCORPION vise à renouveler, à compter de 2018, les capacités médianes du combat de contact autour de trois plateformes (GRIFFON, JAGUAR et VBMR légers) et de l'unique système d'information du combat SCORPION (SICS) pour la mise en réseau de tous les systèmes produisant un effet tactique sur le terrain.

SCORPION intègre également la rénovation du char LECLERC et prend en compte d'emblée (facteur innovant) le système de préparation opérationnelle (simulation) et le soutien.



Moderniser les capacités de combat médianes du groupement tactique interarmes

Optimiser les capacités médianes de combat des GTIA engagés au contact direct de l'adversaire : amélioration de la protection, de la mobilité, de l'autonomie et de l'agilité tactique qui concourent à l'efficacité opérationnelle, optimisation de la préparation opérationnelle ;

Renouveler les plateformes de combat majeures des GTIA en recherchant un maximum de communalités entre le GRIFFON, le JAGUAR et le VBMR léger (maîtrise des coûts de MCO dans la durée) tout en maintenant les capacités du char de combat LECLERC ;

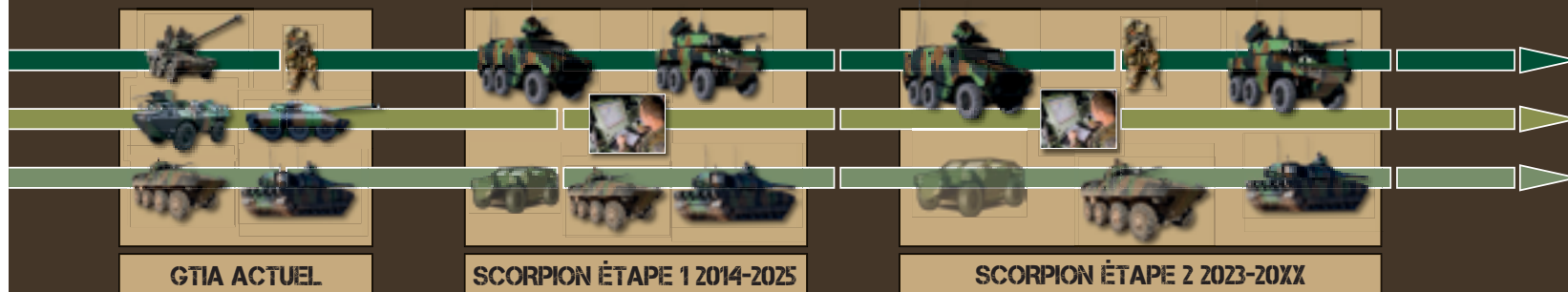
Mettre en cohérence les capacités du GTIA en fédérant les plateformes et les combattants autour d'un unique système d'information et de communication (SICS) : partage immédiat de l'information, combat collaboratif (accélération de l'action au combat) et optimisation de la préparation opérationnelle (simulation embarquée) ;

Garantir un système de soutien optimisé en développant des systèmes modulaires (approche par kits) pour réduire l'empreinte logistique sur les théâtres.

PRINCIPES



UNE MONTÉE EN PUISSANCE COHÉRENTE ET INSCRITE DANS LE MODÈLE « AU CONTACT »



LIVRAISONS D'ICI 2025



110 JAGUAR / 248
Engin Blindé de Reconnaissance et de Combat



780 GRIFFON / 1722
Véhicule Blindé Multi Rôle



200 VBMR légers/ 358
Véhicule Blindé Multi Rôle léger



200 XL renouvelés / 200
Char LECLERC renouvelé standard 1

SICS



À/C 2017

Système
d'Information
du Combat
SCORPION



PERFORMANCES

des 4 plates-formes de combat



Cible 1722

- 6*6 - PTAC classe 24,5 T ;
- Tourelleau téléopéré 12,7 mm ou LGA ou 7,62 mm ;
- Principes : évolutivité, modularité (kits additionnels blindage, allègement).

GRIFFON

Véhicule Blindé Multi Rôle
Transporter et appuyer dans la zone des contacts. Engin robuste, bien protégé et mobile.



Cible 248

- 6*6 - PTAC classe 25 T ;
- Tourelle 2 hommes, complémentarité canon 40 mm (1500m) + Missile MMP (3500m) + Tourelleau 7,62 mm ;
- Principes : évolutivité, modularité (kits additionnels blindage, allègement).

JAGUAR

Engin Blindé de Reconnaissance et de Combat
Doter les brigades multi-rôles et légères d'un engin de combat et de reconnaissance.



Cible 358

Véhicule Blindé Multi Rôle Léger

Protéger l'échelon national d'urgence, les unités de renseignement.

- 4*4 - PTAC classe 10-12 T ;
- Tourelleau téléopéré 12,7 mm ou 7,62 mm ;
- Principes : évolutivité, modularité (kits additionnels blindage, allègement).



Cible 200

Char LECLERC renouvelé standard 1

Maintenir dans les brigades de coercition un char de combat intégré à la bulle Scorpion.

- Traitement des obsolescences ;
- Intégration dans le combat SCORPION ;
- Principes : évolutivité, modularité (kits additionnels blindage, allègement).

tions en temps réel entre les véhicules ainsi que vers les postes de commandement. Demain, cette communication concernera les hélicoptères et les avions, à mesure que les éléments seront équipés d'outils de combat collaboratif : transmission vidéo de la situation, en temps réel, amélioration des capacités de décisions, outils d'aide à la défense des véhicules et de leurs occupants, moyens de détection des menaces, contre batterie, assistance à la mise en œuvre des répliques, simulation embarquée, bref, tout

ce qui projettera notre armée – et, si possible à l'export³, – vers une nouvelle ère de modernité. En exploitant en temps réel la masse considérable d'informations disponibles pour décider de manière pertinente et le plus rapidement possible, l'armée de terre se place résolument dans l'ère du « big-data ».

(3) La Belgique a déjà commandé 417 VBMR GRIF-FON légers et 60 EBRC JAGUAR pour un montant de 1,1 milliard d'Euros.

POINT DE SITUATION SUR LOUVOIS

Depuis plusieurs années, l'ANOCR s'efforce d'informer les lecteurs du bulletin sur la situation du logiciel de solde LOUVOIS. Après les décisions de M. Le Drian, alors MINDEF, le problème devait être réglé fin 2015. On sait désormais que son successeur SOURCE SOLDE est encore en qualification et que LOUVOIS durera jusqu'en 2022...

Source : <http://www.defense.gouv.fr/familles/a-la-une/37e-reunion-du-groupe-utilisateurs-solde>

GROUPE UTILISATEUR SOLDE DU 26 SEPTEMBRE 2017 QUESTIONS - RÉPONSES



I - SOURCE SOLDE

Il n'y a pas de communication sur l'avancée des travaux Source Solde, nous ne connaissons pas les délais

Le programme Source Solde avance normalement, ce qui nous permet de changer de logique : nous ne sommes plus dans une démarche théorique et sous pression calendaire, mais dans la volonté d'un traitement rigoureux « du reste à faire ». La priorité pour la DRHMD et le SMODI est la consolidation du calcul indemnitaire, jalon déterminant pour juger de la maturité du calculateur et effectuer les tests représentatifs avant la solde en double. En 2017 le calendrier devrait être plus « robuste » et pourra être communiqué.

Les marins pensent que la bascule se fera le 1^{er} janvier 2018

Non, la solde à blanc se poursuit et la solde en double ne débutera que lorsque les différents jalons seront totalement fiabilisés par des tests d'ensemble approfondis. La

bascule est aujourd'hui prévue pour le deuxième semestre 2018 une fois que toutes les conditions auront été réunies et vérifiées afin d'assurer une transition sereine.

Qu'en est-il pour l'Armée de terre ?

Les travaux réalisés aujourd'hui pour la Marine portaient sur la quasi-totalité du champ indemnitaire et serviront aux autres armées. L'équipe projet Source Solde est interarmées et l'équipe « Solde à Blanc » de l'armée de Terre commence à montrer en compétence, en étroite concertation avec le SCA et la Marine.

On relève une certaine inquiétude de la part des militaires du fait de cette non visibilité

Il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétude, seulement des incertitudes comme dans tout projet complexe d'ampleur. Nous attendons que les différentes phases ou « jalons » soient totalement fiabilisées avant de communiquer, il faudra donc attendre la fin de cette année 2017.

2 - PROTOCOLE « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS » (PPCR)

Concernant le PPCR, pourquoi deux décrets concernant les non-officiers ne sont toujours pas signés ?

Deux textes sont actuellement en contre-seing, ceux concernant les sous-officiers et les engagés. La DRH-MD, comme la ministre des armées, suivent de très près ce sujet. La programmation dans les calculateurs est prévue pour une mise en paiement à partir du deuxième semestre 2018.

3 - GROUPE UTILISATEUR SOLDE

Les représentants des conjoints de militaires au GU solde ne sont suffisamment connues : que pouvez-vous faire ?

C'est de la responsabilité de chaque armée et service de vous faire connaître. Par la voie du commandement mais aussi des instances de dialogue et de concertation. Nous mettrons une information sur le prochain bulletin Info Solde.

4 - INDEMNITÉ POUR FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN (TRAJ)

La mise en place de l'indemnité TRAJ avant entraîné des TVS, il va y avoir une revalorisation et un calcul automatique par Louvois. Comment allez-vous procéder pour les TVS en cours ?

La mise en place initiale de cette indemnité a généré des TVS en 2015 car elle a été mal calculée. Tout a été repris, cette année le calcul est automatique. En revanche, la revalorisation du montant du Pass Navigo à compter du 1^{er} août 2017 est mise en place sur la solde de novembre. Il y aura donc un rappel pour les administrés concernés.

5 - TROP VERSÉS DE SOLDE (TVS)

Les administrés reçoivent un mail pour les informer des TVS, n'est-ce pas mieux de prévoir également une information par les administrants de proximité ? C'est une approche plus humaine

Il existe plusieurs moyens pour notifier les décisions aux administrés, le mail en est un. Pour les gestionnaires solde, le courriel est le moyen d'avoir la certitude que l'administré a reçu l'information par accusé de réception et qu'il conserve tous ses droits à recours. Un plan d'action sera mis en place par le SCA dans les mois qui viennent pour que les administrants soient plus proches des administrés (guichets ATLAS).

Reste-t-il encore beaucoup de dossiers en stock dans l'armée de terre ?

Le stock de TVS diminue. Il reste environ 7000 notifications à transmettre pour des dossiers qui ont moins de 2 ans. A l'instar de la marine et du Service de Santé, l'armée de terre sera d'ici la fin de l'année « en flux continu », c'est-à-dire que les dossiers seront traités au fur et à mesure.

Le nombre de recours diminue, mais les administrés sont aussi maintenant résignés et ne vérifient plus les TVS

Non, les TVS notifiés sont fiabilisés et il est normal que les recours diminuent. De plus, les outils mis en place aujourd'hui à la cellule

assistance et au niveau des CERH, et bientôt au niveau des administrants de proximité, permettent d'apporter de meilleures réponses aux questions des administrés. Le CERHS a ouvert une ligne spéciale pour les militaires de l'armée de terre qui ont reçu un TVS. Elle est ouverte 2 heures par jour.

6 - INDEMNITÉ POUR SERVICES EN CAMPAGNE (ISC)

Les ISC n'ont pas été versées pendant les mois de juillet et d'août, pourquoi ?

Oui, nous avons rencontré des problèmes d'ordre technique et avons privilégié les versements concernant les activités les plus récentes au détriment des rappels. Cette situation est régularisée sur la solde du mois d'octobre.

7 - BULLETIN MENSUEL DE SOLDE (BMS)

Bientôt les BMS seront dématérialisés. Le bulletin Info Solde sera-t-il toujours distribué en version papier comme c'est le cas aujourd'hui ?

Non, il est vraisemblable que l'ensemble sera dématérialisé.

Des BMS ont été mal imprimés et sont peu lisibles. Allez-vous les refaire ?

En effet, le cadre n'était techniquement pas modifiable et les lignes, lorsqu'elles étaient trop nombreuses, se superposaient. Réimprimer le BMS ne résolvait pas le problème puisqu'il était inhérent au logiciel de création des BMS. Par contre le gestionnaire de proximité peut consulter dans le SIRH le « retour solde » très lisible, avec le détail de tous les éléments du BMS, à la demande de l'administré. Un nouveau logiciel « JASPER » permet, à compter de la solde du mois d'octobre 2017, de produire des BMS lisibles quel que soit le nombre de lignes.

8 - AVANCE DE SOLDE POUR LES EVI

Où en est-on de l'avance de solde aux engagés volontaires initiaux (EVI) qui sont soldés avec parfois plusieurs mois de retard ?

Une avance de solde sera décomptée dès 10 jours après l'incorporation pour paiement et ce à compter du 1^{er} janvier.



RAQQA

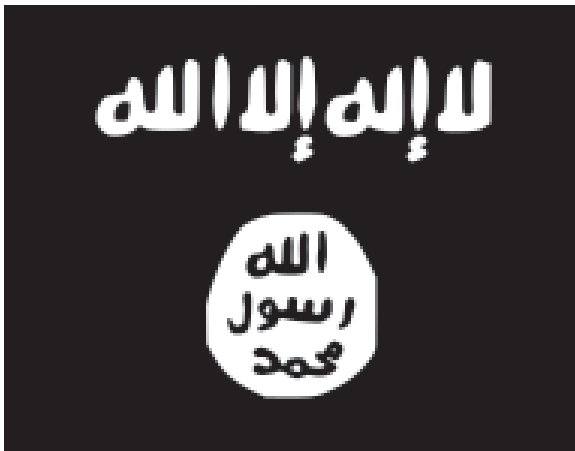
Par le Colonel (er) Gilles LEMAIRE

La revue stratégique vient de paraître. Elle se veut être la réflexion précédant la prochaine loi de programmation militaire en listant les menaces pouvant peser sur l'avenir du pays et en arrêtant les mesures à adopter pour permettre la remontée en puissance de notre appareil militaire.

La menace islamiste y est naturellement bien identifiée. On lui accorde même grande priorité.

La récente prise de Raqqa constitue fort à propos un moment important face à cette menace. Il s'agit bien d'une victoire. Daesh

a été vaincu. La perspective d'un califat triomphant ressuscitant un Islam moribond au « bienheureux pays de Cham », terre mythique où selon certains hadiths doit resurgir le califat perdu et où le peuple des arabes doit retrouver sa grandeur passée. L'Etat islamiste avait choisi Raqqa comme capitale de la reconquête, comme capitale de la réislamisation du monde. C'est de Raqqa qu'Abbou Bakr al Baghdadi, après s'être proclamé calife et commandeur des croyants en 2014, a lancé les attentats qui ont frappé le monde entier, dont ceux



survenus dans notre pays à Toulouse et à Paris. Les allégeances n'ont cessé depuis lors d'affluer vers lui jusqu'au point de supplanter Al Qaida qui l'avait précédé dans le genre.

Mais l'Etat islamiste est moribond. Il est depuis un certain temps incapable de coordonner une action d'importance en dehors de sa sphère d'influence directe et doit faire appel aux bonnes volontés de circonstance pour se faire entendre. Il en vient à reconnaître des agressions qu'on a peine à lui attribuer. Nous en sommes à « l'Uber-terrorisme ». Cette organisation qui a semé la terreur au travers d'une propagande bien orchestrée, particulièrement par la diffusion d'images d'exécutions insoutenables, est en voie de disparaître.

Ce succès consacre la réussite d'une stratégie inédite, celle associant l'action au sol de forces d'origine locales souvent opposées entre elles, pour le cas nationalistes Kurdes et combattants arabes de la mouvance gouvernementale ainsi que de leur opposition, troupes au sol fermement soutenues par l'appui aérien et artillerie sol-sol des forces occidentales. Le concept « War from behind » semble validé, l'objectif est atteint en ayant occasionné un minimum de pertes côté occidental. Le cauchemar des coûteux engagements en Irak ou en Afghanistan semble s'éloigner.

Le califat n'est donc plus à l'ordre du jour, les hadiths invoquées par les cohortes d'Al Baghdadi semblent bien être peu authentiques, les anges d'Allah « n'étaient plus leurs

ails sur le pays de Cham, pays du bonheur parfait ».

Curieusement, tous les commentateurs semblent vouloir limiter la portée de ce succès en annonçant que ce n'est là que victoire partielle, que Daesh est toujours actif, notamment en Afrique où quantité de mouvements lui ont fait allégeance. Il peut donc ressurgir à tout moment. Il ne constitue par ailleurs qu'un volet de l'islamisme à vocation expansionniste puisque Al Qaida est toujours présent sur d'autres théâtres et se montre tout à fait prêt à recueillir les débris de ce califat en perdition. Le retour sur le territoire national de ses enfants perdus est en outre redouté. En tout état de cause, le caractère diffus et protéiforme de l'Islamisme laisse augurer qu'il ne sera pas possible de le réduire rapidement et à court terme. Il est enfin soutenu de manière sourde et peu identifiable par les Etats de la péninsule arabique, quand ce messianisme n'est pas relayé par l'Iran pour l'obéissance chiite. Il est évident que derrière l'islamisme se cachent des ambitions nationalistes plus ou moins revanchardes vis-à-vis de l'occident. L'affaire n'est donc pas terminée, justifiant parfaitement nos efforts sur les registres défense et sécurité intérieure.

Ces cauteleuses analyses étant arrêtées, sont-elles pour autant judicieuses ? Ne relèvent-elles pas de ce scepticisme ou même du pessimisme ambiant qui caractérise notre société ?

Limiter la portée de l'annonce de cette victoire c'est oublier que la stratégie relève d'abord de la psychologie. La guerre concrétise en effet l'opposition de deux volontés concourant vers un même but. La guerre est gagnée, non lorsque l'adversaire est physiquement vaincu, mais lorsqu'il admet être vaincu. La montée aux extrêmes chère à Clausewitz n'est pas toujours suffisante pour gagner. Toute guerre est d'abord psychologique, même lorsque le déploiement de la force y est impressionnant. Daesh suit les traces de la guerre révolutionnaire de Mao Tsé TOUNG. Il l'a bien compris en cherchant

à intimider le monde grâce à la férocité de sa communication. Quel est son objectif sinon de vaincre l'occident impie par l'intimidation mais aussi et surtout par la reconquête des croyants dans ces pays de perdition. Et qui mobilise-t-il ? Assurément pas toujours de parfaits zélotes mais de médiocres voyous qui voient là l'occasion de donner un sens à leur terne existence, de satisfaire un ego écrasé par la frustration, l'envie d'une réussite inatteignable, de gagner directement et sans besoin d'absolution un paradis d'Allah fécond en gracieusetés. Qui est touché par cette spectaculaire démonstration sinon une partie non négligeable de la population d'origine immigrée d'obédience musulmane – trente, quarante pour cent selon certaines statistiques ? Cette fraction reste plus ou moins sensible aux commandements de la religion, plus souvent par tradition familiale que par conviction. Elle est accoutumée à notre mode de vie et transgresse ces commandements, ce qui est naturel puisque chaque croyant est détenteur de la foi et que les imans ou autres représentations à caractère clérical ne sont là que pour guider et conseiller. Et puis, loin du « Dar al-Islam », on peut s'abstenir de certaines règles puisque le milieu y oblige. C'est ceux-là que l'Islamisme veut remettre dans le droit chemin. C'est ceux-là aussi que certains Cassandre, soucieux de gonfler les rangs d'une gauche défaillante, présentent dans nos médias comme le nouveau Lumpenprolétariat. C'est ceux-là à qui le discours ambiant annonce que la France est une mauvaise mère et quelle mérite bien le discours que lui servent certains rappeurs d'avant-garde. La cause de la justice sociale chère au milieu intellectuel triomphant rejoint celle du combat pour Allah. C'est là que se trouve le champ où il faut gagner la bataille ultime.

Pour l'heure, une bataille significative a été remportée. Mais toute bataille non suivie d'exploitation s'avère inutile. Il faut donc exploiter cette victoire à Raqqa, il faut l'exploiter dans l'ordre de la psychologie. En ne lui donnant pas toute la signification qu'elle mérite, nous prolongeons la guerre contre l'Islamisme. Il faut au contraire convaincre la fraction indécise de la population musulmane de l'inanité de la cause défendue par l'Islamisme, que ce dernier ne peut vaincre, que nous lui mènerons la guerre partout, que notre monde ne s'accommodera pas de pratiques surgissant d'un lointain moyen-âge, que la mise en œuvre de textes parvenus jusqu'à nous au travers d'un passé bien obscur ne peut recevoir application dans notre modernité, sinon sous forme d'une régression, d'interminables conflits, de destruction des bienfaits d'une civilisation qu'ils ont en définitive accepté de rejoindre.

Sans doute cette démarche semble-t-elle obérée par les tenants attardés du grand soir promis par les révolutionnaires du siècle passé. La France semble être le dernier pays où ces derniers gardent curieusement bonne audience. Les anathèmes pleuvent furieusement sans attendre contre toute suspicion d'islamophobie, néologisme servant la cause des plus démunis, des discriminés, en l'occurrence les musulmans, identifiés par de très pertinents sociologues combattants qui recueillent effrontément la sanctification de notre structure dirigeante.

C'est sans doute aussi cet aspect de la guerre, celui de la psychologie, qui est le moins abordé dans la revue stratégique évoquée ci-avant. C'est pourtant cette guerre psychologique qui doit susciter mobilisation générale, à tout niveau, pour la défense d'un pays qui veut rester libre.



DANSE AVEC BACHAR

Par le général (2S) Jean Theveny



Alep, décembre 2016 : Boboland est en ébullition ; la fureur bien pensante bouleverse les boutiques de luxe et les boîtes de nuit à la mode, envahit les ondes pour déverser ses injures et même quelques provocations sur le bon peuple ébahi qui applaudit ce réveil viril pour ne pas paraître trop relou. Les femmes en Prada s'arrachent les cheveux et se déchirent la poitrine devant les caméras. Que s'est-il passé ? Une ignominie sans précédent ! Après un demi-siècle de travail consacré à l'abolition de la guerre remplacée par les négociations creuses et les jugements des cours internationales, voici qu'un minable chef de tribu ose brandir un formidable bras d'honneur à la communauté illusionniste mondiale pour mener une guerre avec l'assistance d'une puissance considérable ! Attention, il ne s'agit pas de la guerre boboisée menée par la police sous le commandement tactique de magistrats judiciaires et le contrôle étroit de bataillons d'avocats ; non, c'est une vraie guerre, à l'ancienne, avec destruction systématique de tout ce qui résiste. Inacceptable ! Criminel ! Hérésie monstrueuse ! Le rêve démesuré

d'amour au quintal et d'émotions puériles virtuelles vient d'en prendre un sérieux coup dans les gencives et les injures pleuvent à l'encontre de Bachar el Assad et de Vladimir Poutine qui rejoignent ainsi Donald Trump dans le camp du mal absolu, de l'empire satanique qu'on voudrait détruire mais qui doit vivre puisque, dans un moment d'égarement, on a aboli la peine capitale.

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que je ne suis nullement un admirateur de Bachar el Assad. Cet individu, sa famille et ses sicaires sont responsables de la mort de plus d'une centaine de soldats français au Liban, ainsi que d'un nombre important de blessés, alors que nos militaires ne menaient pas une guerre mais tentaient, sous l'uniforme national ou sous le casque bleu, une interposition bien peu efficace. Pour cette raison, je ne serais pas ému si Bachar et ses amis étaient victimes d'un accident fatal, et ce n'est pas leur penchant immodéré pour l'arme chimique qui pourrait me convaincre de verser des larmes.

Pourtant, puisqu'il semble que nous sommes en guerre, il est nécessaire de mener une analyse stratégique qui aboutisse à des choix au moins logiques. Or, force est de constater que la guerre civile de Syrie fait l'objet d'une campagne de désinformation systématique et permanente. On veut nous présenter les révoltés syriens comme de gentils étudiants boutonneux et révolutionnaires, façon mai 68, qui se dressent contre un abominable tyran. Selon les dogmes bien-pensants, cette situation doit entraîner automatiquement l'abdication du tyran et la prise du pouvoir par le peuple qui organise aussitôt une démocratie libertaire sous la houlette de quelques intellectuels éclairés. Malheureusement, en Syrie, nous sommes fort éloignés de ce schéma.

La guerre civile syrienne est strictement une guerre de religion : sunnites salafistes contre chiites alaouites. Il est vrai que Bachar et son

peuple alaouite dominant par la force une communauté sunnite majoritaire ; mais il est néanmoins vrai que les sunnites combattent pour instaurer une théocratie religieuse au moins aussi exécrable que le pouvoir de Bachar. Il n'y a pas de bons et de méchants en Syrie ; il n'y a que des croyants manipulés par des politiques sans scrupules. Certes, on pourra objecter qu'il existe quelques intellectuels qui rêvent d'une démocratie, on pourra même produire des interviews édifiantes puisqu'ils sont les seuls à rencontrer des journalistes ; mais ils n'ont aucune influence sur les groupes armés des deux camps qui sont prêts à mourir pour leur conception de la religion. L'illusion est à son comble lorsqu'on évoque une « armée syrienne libre » qui devient « démocratique » avec les combattants Kurdes. Aujourd'hui, alors que Bachar et ses alliés Russes, Libanais et Iraniens semblent gagner la partie, ce sont des sunnites qui sont massacrés ; en cas de victoire sunnite, nous assisterions à la mise à mort et à l'exil des communautés alaouite, chrétienne et probablement kurde. Je comprends mal dans ces conditions qu'on puisse choisir son camp. Si quelques millions d'alaouites et de chrétiens syriens suivent Bachar, ce n'est pas par amour du personnage mais seulement pour tenter de sauver leur vie. Combien faudra-t-il d'Afghanistan, de Somalie, d'Irak, de Lybie, de Yémen et même d'Égypte pour le prouver ?

Il n'est pas non plus impertinent de noter que Bachar et ses milices écrasent actuellement nos ennemis. Ici une révélation est importante : contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, ce ne sont pas des Gaulois qui ont massacré des centaines de personnes en France en 2015 et 2016 et qui menacent toujours notre communauté : ce sont des musulmans sunnites immigrés. Nos gouvernants tentent de circonscrire le péril sur l'unique « état islamique » (Daech ou EI) alors que toutes les mouvances salafistes connues et inconnues ont juré notre mort. Bachar le salopard est en train de tuer nos ennemis à Alep et ailleurs, alors que pour l'instant, les mouvances chiites ne menacent

pas (encore) directement l'Europe. C'est ainsi que l'attitude dogmatique de nos gouvernants passés peut apparaître bien peu adaptée aux intérêts de notre pays et à la défense des vies des citoyens.

On peut bien entendu dissocier combattants et non-combattants, tant il est vrai que toute guerre touche trop souvent des personnes « civiles » qui ne sont pas du tout ou indirectement concernées par le sujet du conflit. Il est évident que le massacre d'innocents représente toujours une abomination, mais comment espérer l'empêcher lorsque deux camps aussi déterminés et fanatiques s'affrontent ? Ce n'est certainement pas en favorisant un camp d'assassins qu'on pourra sauvegarder les neutres. Notons qu'aujourd'hui le terme « civil » n'a plus de signification précise puisque les combattants individuels ou miliciens ne sont plus légalement « militaires » et ne dépendent d'aucun Etat, et que des femmes et des enfants sont embrigadés, notamment par les excellents sunnites pseudo révolutionnaires, pour perpétrer des attentats. Toute personne qui a pu observer la guerre en pays musulman, a eu le loisir de constater que les combattants se retranchent volontiers dans les hôpitaux, dans les écoles, enfin partout où ils pourront tuer impunément ou profiter des tirs ennemis en dénonçant les dégâts collatéraux à la presse. A cet égard, les émotions médiatiques occidentales constituent une justification de méthodes bien peu conventionnelles. Enfin, dans le cadre d'une guerre de religion, il n'est pas possible de défendre une population sans condamner l'autre. Certes, les sunnites seraient plus de 16 millions en Syrie ; mais les chiites de Bachar sont au moins 3 millions, sans compter 2 millions de Kurdes trop peu sunnites pour être honnêtes et quelques deux millions de chrétiens de toutes obédiences. Comment nos dirigeants peuvent-ils condamner des millions de personnes ? Comment peuvent-ils être aveugles au point de croire à la bonne foi démocratique de fanatiques religieux ? Comment peuvent-ils demeurer silencieux lorsque des civils chiites sont écrasés au

Yémen sous les bombes de nos chers alliés de Riyad ? Pourquoi les informations télévisées destinées à faire pleurer les ménagères de moins de quarante ans sont-elles strictement consacrées aux victimes sunnites et pourquoi ignore-t-on systématiquement les quartiers chiites et chrétiens écrasés par les tirs sunnites ? Il semble que notre nouveau président est moins dogmatique à cet égard que son prédécesseur, mais il est entouré de bien-pensants redoutables.

La guerre civile syrienne pose des problèmes majeurs à la communauté internationale divisée. Le premier concerne une interprétation impertinente de sa nature : c'est une guerre de religion et seulement une guerre

de religion qui n'a rien de démocratique ! Cette caractéristique implique qu'il faudra un jour instituer un édit de Nantes, exercice périlleux sinon impossible lorsque la foi est en cause. Mais la guerre syrienne n'est qu'une flambée d'un conflit beaucoup plus important qui commence à ressembler à la guerre de trente ans qui a durablement dévasté l'Europe au XVII^e siècle. L'ennui majeur, pour ce qui nous concerne, est que ceux qui nous dirigent sont incapables, dogmatiquement, de comprendre que les images de la ville d'Alep ne sont qu'un avertissement de ce que pourraient devenir nos villes de France dans quelques années.

Jean Theveny



RÉPONSE DU GÉNÉRAL (2S) DOMINIQUE DE LONGEAUX AU GÉNÉRAL (2S) JEAN THEVENY

Mon Général

Je ne peux m'empêcher de réagir à la lecture du dernier n° de la revue de l'ANOCR et je vous livre mon sentiment en réponse à l'article sur la Laïcité.

LAÏCITÉ DE L'ETAT ET LAÏCISATION DE LA SOCIÉTÉ

Le point de vue exprimé dans l'article « Laïcité » du n° 471 de la Revue de L'ANOCR (pages 14 à 16), pour intéressant qu'il soit, me semble faire une place trop large et erronée à une déviance assez récente de la compréhension du principe de Laïcité. Je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle « la Laïcité d'Etat correspond obligatoirement à la laïcisation de la société ».

En effet, la Laïcité n'est en somme que la formulation moderne de l'indépendance, de tout temps revendiquée, du pouvoir politique par rapport au pouvoir religieux. C'était déjà vrai pour Charlemagne et tous nos Rois de France se sont battus contre l'Eglise pour le respect de ce principe, y compris Saint-Louis. Cela n'a jamais exclu qu'il y ait souvent convergence des poli-

tiques de la France, « fille aînée de l'Eglise », et du Vatican, des croisades à la défense du siège de Pierre par le Général Oudinot sous Napoléon III, et de nos jours à la protection des chrétiens d'Orient.

La conception de la Laïcité qui a prévalu sous la troisième République et qui a fini par faire l'unanimité vers 1920, très différente de la tendance actuelle, doit être préservée et réaffirmée face aux attaques qui voudraient tout justement que la Société française perde ses racines pour laisser d'autres religions se tailler une place identique, voire écrasante.

La Laïcité, bien au-delà de la simple et simpliste « séparation des églises et de l'Etat » [La formulation exacte était au départ « séparation de l'Eglise (sous-entendue catholique) et de l'Etat », doit être comprise comme l' / le refus de l'Etat de prendre

parti entre les religions et donc sa neutralité. 2/ l'assurance de la protection de l'Etat pour que les religions puissent s'épanouir dans le respect des personnes, des croyances et des Institutions. Cette conception avait d'ailleurs été rappelée par M. Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, à un colloque au Sénat où étaient représentés « les principaux courants de pensée » chers à M. Mitterrand.

On est donc loin des déformations actuelles qui veulent supprimer tout signe extérieur d'appartenance à une religion. Ce n'est pas aux Religions catholique, protestante et juive, qui cohabitent en parfaite harmonie, de se cacher pour que d'autres « courants » soient également contraints de rester discrets ; c'est à l'Etat de trouver un autre concept pour s'entendre avec ces nouveaux

« courants » qui veulent s'affirmer en France. La Laïcité est adaptée aux premières. Elle n'a rien à voir avec les derniers. Ce n'est pas transposable, car ces « courants » sont par essence incapables de séparer pouvoir politique et pouvoir religieux et constituent donc une menace pour le pouvoir politique.



LE SÉNAT

Par le général (2S) Bruno BRITSCH

Le général (2S) Bruno BRITSCH est administrateur de l'ANOCR et chargé de mission auprès du Sénat. Il présente le Sénat, son fonctionnement, et les relations développées par l'ANOCR.

Le palais du Luxembourg, où siège le Sénat depuis 1799, était à l'origine, en 1625, celui de Marie de Médicis, veuve du Roi Henri IV, Reine mère de Louis XIII.

Le Palais est remanié sous la monarchie de juillet pour accueillir davantage de sénateurs. Un nouvel hémicycle met en valeur l'héritage historique : derrière le Président et face aux siègeants se trouvent 7 énormes statues : Turgot, d'Aguesseau, Michel de l'Hôpital, Colbert, Mathieu Molé, Malesherbes et Jean-Etienne Portalis ; aux deux extrémités du diamètre de l'hémicycle, Saint Louis et Charlemagne.

Chambre haute du parlement bicamériste, le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il examine, approuve ou propose des modifications aux projets de lois d'où qu'ils viennent. Il pose des questions au gouvernement sur l'application des lois et sur des points apparemment défailants.

Il est composé de 348 sénateurs, qui sont élus par moitié tous les trois ans pour 6 ans au suffrage indirect par les élus territoriaux. La dernière fois fut en septembre 2017. « La République en Marche », en cours de constitution, n'a pu y obtenir d'aussi bons résultats que lors des législatives précédentes. Les sénateurs ont réélu comme président Gérard Larcher (PR), qui demeure ainsi le deuxième personnage de l'Etat. Le Sénat est articulé en 7 commissions permanentes, dont la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Cette commission regroupe 49 sénateurs et est présidée par Christian Cambon (UC) accompagné de 10 vice-présidents. Ils se répartissent pour travailler dans des sous-commissions. Ils sont aidés par un Service de la Commission qui comprend 9 Hauts fonctionnaires (administrateurs ou conseillers), 5 secrétaires administratives et un colonel de l'EMA en tant qu'expert militaire.

Concernant les Forces armées, 5 domaines ont été établis :

- Environnement et prospective de la politique de défense ;
- Préparation et emploi des forces ;
- Soutien de la politique de défense ;
- Equipement des forces, excellence technologique des industries de défense ;
- Sécurité, Gendarmerie nationale.

Pour disposer d'une légitimité indépendante des partis et des commissions, il a été obtenu pour l'ANOCR le statut de « représentant d'intérêts ». Cependant, on ne peut assister aux travaux des commissions, mais seulement aux séances plénières dans l'hémicycle.

La première action menée l'a été pour réagir à la loi instituant le 19 mars comme date de commémoration des victimes des événements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

Alertée le 9 octobre 2012 en fin d'après-midi, l'ANOCR a réagi dès le lundi 15 octobre. Les interventions se sont heurtées d'abord à une fin de non-recevoir de la part de la commission des AE, de la défense et des forces armées : en effet le projet de loi relevait de la présidente (communiste) des affaires sociales, qui avait elle-même relancé le projet. A la séance de débats, étaient présents dans les tribunes, uniquement des anciens FTP, très aimables, un peu surpris de la présence d'un délégué de l'ANOCR, car ils s'attendaient à occuper toutes les places. Dans l'hémicycle, se tenaient tous les sénateurs communistes, quelques socialistes et 2 ou 3 UMP, qui ont dû s'exprimer sous les hués.

Par ailleurs, suite à des contacts avec M. Olivier DELAMARE-DEBOUTTEVILLE, directeur adjoint, responsable du secrétariat de

la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, le président de l'ANOCR et le chargé de mission ont été reçus par deux vice-présidents, membres de la CLB, les sénateurs Daniel REINER (PS Meurthe-et-Moselle) et Jacques GAUTIER (UMP Hauts-de-Seine) pour présenter l'ANOCR, sa position à l'égard du futur livre blanc, de la prochaine Loi de programmation militaire et enfin sur la gouvernance des militaires retraités. Le discours tenu a fait l'objet d'une fiche envoyée aux présidents de groupement, pour servir d'éléments de langage auprès des sénateurs locaux. Inversement, il a été demandé d'envoyer les résultats des contacts pris localement. Mais les contacts sont surtout développés avec deux vice-présidents, plus particulièrement en charge du soutien de la politique de défense et de la communauté militaire Gilbert ROGER (PS Seine-Saint-Denis) et Robert del PICCHIA (LR, français hors de France).

Ainsi, soit par des courriers, soit par des entretiens, l'ANOCR agit auprès de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et fait lire ou entendre sa voix au sujet des veuves, du rapport Pêcheur et des ANPRM, de la représentation de la communauté militaire et des retraités au sein du CSFM, du plan famille et vie privée, de la Revue stratégique, du statut militaire et du temps de travail, de la fidélisation des contrats, du manque de confiance dans l'avenir, du projet de service national... Les sénateurs ont toujours répondu à tous les courriers et ont écouté le président de l'ANOCR et son chargé de mission avec beaucoup d'attention marquant ainsi leur intérêt pour notre expérience et notre liberté d'expression.

Dans ce numéro nous ouvrons une page sur l'Armée de l'Air

L'ANOCR est constituée des 4 composantes de l'armée française mais il est vrai que l'armée de terre est dominante et par là-même les articles du Bulletin le sont aussi, même si nous traitons de « la Défense Nationale » d'une manière générale.

Ce mois-ci nous faisons paraître un article paru dans « AIR Actualités » d'août-septembre 2017.

I/2 CIGOGNES EXPERT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

Par le lieutenant Julie Beck

L'ESCADRON DE CHASSE I/2 « CIGOGNES », ses pilotes consacrent leurs entraînements et leurs missions opérationnelles à la défense aérienne. Réactivité, permanence et efficacité sont leurs mots d'ordre. Découverte de cet environnement particulièrement exigeant.

Jeudi 9 février 2017, deux bombardiers russes sont interceptés au large des côtes françaises. L'événement fait la une des médias français et étrangers. À la manœuvre, deux Mirage 2000-5 de l'escadron de chasse (EC) I/2 « Cigognes » et un Rafale. « Vers 12 h 30, à l'approche des deux bombardiers russes des côtes françaises, la haute autorité de défense aérienne a fait décoller deux Mirage 2000-5 de Lorient, pour intercepter et escorter les deux avions », indiquait-on au commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes. Si les appareils russes ne violent pas à proprement parler l'espace aérien des pays visés, ils ne transmettent pas de plan de vol, n'engagent pas de contact radio et leurs transpondeurs sont coupés. Pour nos sentinelles du ciel, cette mission n'est qu'une parmi d'autres. En 2016, les avions de l'ensemble des escadrons participant à la permanence opérationnelle chasse ont décollé 91 fois sur alerte.



LA PERMANENCE OPÉRATIONNELLE

Installé sur la base aérienne 116 de Luxeuil depuis 2011, l'EC I/2 « Cigognes » appartient à la 2^e escadre de chasse. Il met aujourd'hui en œuvre 23 Mirage 2000-5F spécialisés dans la défense aérienne. Depuis les lieux de prise de la permanence opérationnelle, les aviateurs sont prêts à décoller 24h/24 et 7j/7 pour assurer le cœur de leur mission : la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A). « Nous veillons sur l'espace aérien national et sur les approches aériennes du territoire, explique le lieutenant-colonel Vincent Repolt, commandant de l'escadron de chasse I/2 « Cigogne », depuis le 4 juillet 2017. Grâce à un dispositif armé en permanence, nous intervenons aussi sur des missions d'assistance en vol. Récemment, dans le cadre d'un entraînement, j'ai aidé un avion de tourisme en détresse. Il s'était égaré et disposait de peu de carburant. Après un premier contact radio avec le pilote, je l'ai guidé vers le terrain le plus proche. » Depuis plusieurs plots dissimulés en France, pilotes et mécaniciens veillent. Au signal, ils rejoignent leurs aéronefs en quelques minutes. « Pendant une semaine, deux pilotes se relaient jour et nuit pour assurer cette mission, développe le capitaine François, pilote sur Mirage 2000-5. À chaque vol, nous procédons par étapes : détecter, identifier et intercepter tout intrus dans le ciel national. » Un travail en coordination avec les contrôleurs aériens. Une mission discrète mais cruciale pour la sécurité de notre territoire. Ponctuellement, outre la défense aérienne des intérêts vitaux de la France, l'escadron met son expérience au service de l'Otan, notamment dans les pays baltes. Depuis 2011, en

vertu des accords de défense qui lient la France et la République de Djibouti, l'escadron de chasse déploie régulièrement sur Djibouti des pilotes et des mécaniciens de la base aérienne 116. Ils viennent renforcer de manière permanente les effectifs des forces prépositionnées.

L'ENTRY FORCE - ENTRÉE EN PREMIER



Les « Cigognes » s'entraînent également chaque jour à des missions de guerre : l'entrée en premier. En opérations extérieures, ils assurent la protection et la maîtrise de la troisième dimension du théâtre d'intervention. Les Mirage 2000-5 sont employés pour assurer la maîtrise du ciel au-dessus du champ de bataille. Appelée interdiction, cette technique, consiste à empêcher l'aviation adverse d'opérer dans son espace aérien. Cette démonstration repose sur la combinaison du potentiel de détection des radars aéroportés alliés et de la capacité de tir à longue portée, grâce aux missiles MICA. Le 19 mars 2011 à 12 h 30 débutait une opération aérienne d'ampleur. Huit Rafale de Saint-Dizier, deux Mirage 2000 D de Nancy, deux Mirage 2000-5 de Dijon (maintenant basés à Luxeuil), six avions ravitailleurs d'Istres et un E3-F décollaient pour une mission de 6 h 30, dont 2 h 30 au-dessus de la Libye. « Nous sommes systématiquement parmi les premiers à pénétrer dans l'espace aérien ennemi, comme à Benghazi en Libye, dans le cadre de l'opération Harmattan », ajoute le lieutenant-colonel.

Dans l'ombre, les aviateurs du 1/2 assurent aussi la protection des raids aériens massifs, conventionnels ou nucléaires. D'une grande complexité, ce genre de mission requiert un travail d'équipe et un entraînement régulier.

En cas d'escorte d'un raid dans la profondeur, notamment lors de l'entrée en premier sur un théâtre d'opérations, les chasseurs luxoviens concourent à la réussite de l'opération en protégeant les bombardiers. Ils ont pour objectifs de faire face et repousser les adversaires pour permettre aux porteurs de bombes ou missiles de croisière de tirer leur armement dans les meilleures conditions. Souvent qualifiés d'« aviateurs de l'ombre » par le général André Lanata, chef d'état-major de l'Armée de l'Air, les militaires de cet escadron restent fortement engagés. « La contribution de l'escadron aux missions opérationnelles de l'Armée de l'Air est à faible visibilité mais à forte empreinte, confie le commandant d'unité. Notre quotidien est fait d'une alternance entre la permanence opérationnelle, les renforts à Djibouti et nos diverses astreintes. Au total, nous cumulons plus de 160 jours de "découchés" par pilote et par an. À l'heure actuelle, ce nombre se situe à la hauteur de celui des escadrons les plus engagés de l'Armée de l'Air. »

LES FONDAMENTAUX

La mission est exigeante. De jour comme de nuit, les pilotes du 1/2 sont capables de s'installer dans un avion et d'être à plus de 500 nœuds quelques minutes seulement plus tard. L'entraînement est essentiel pour un pilote de défense aérienne. « Nous nous préparons à des scénarios variés », ajoute le commandant d'unité. Il dispose de bases solides en pilotage. Les bases élémentaires une fois acquises, le pilote peut s'entraîner à l'engagement haute intensité. À l'heure actuelle, le combat à vue, les missions d'interception basiques, les missions d'équipier de guerre



et la police du ciel en constituent les fondamentaux.

Le combat à vue est composé de deux types de tactiques : les manœuvres de combat de base (*Basic flight maneuvers* - BFM) et les manœuvres de combat aérien (*Air combat maneuvers* - ACM) à un ou deux avions. Ces étapes sont les bases élémentaires pour un pilote de défense aérienne. « Elle [N.D.L.R. : la défense aérienne] ne s'improvise pas, ajoute le lieutenant-colonel. Nous réalisons régulièrement des identifications visuelles, susceptibles de mener à une phase de combat à vue. Pour nos jeunes pilotes, c'est un environnement indispensable à maîtriser. »

Deuxième brique fondamentale, la mission d'interception en avion isolé. L'aviateur est capable d'utiliser son système d'armes en avion isolé, appelé *Basic flight intercept* (BFI) dans le jargon militaire. « Après avoir appris à décoller et atterrir, le pilote doit être en mesure d'utiliser son système d'armes pour réagir face à une menace, en même temps qu'il communique à la radio, qu'il surveille son radar ou encore qu'il utilise son système de contre-mesures et la LI6 », détaille le commandant d'unité. Pour réussir au mieux cette étape exigeante, les pilotes séquentent leur travail tout en utilisant les automatismes de l'avion. Ils emploient la machine dans son volet tactique le plus complet en avion isolé. Progressivement, ils apprennent à travailler en tant qu'équipier de guerre.

Une fois ces bases maîtrisées, les aviateurs se perfectionnent dans la mission de police du ciel. « Ce domaine répond à des procédures et des domaines d'emploi du système d'armes particuliers, ajoute l'officier. L'interception peut avoir lieu à 500 pieds (environ 150 mètres) et 100 nœuds (185 km/h) comme au niveau 450 (14 km) à Mach 1,6 (2 000 km/h). La première restant la plus délicate. » De jour comme de nuit, sous un ciel bleu ou orageux, avec ou sans contact radio, les aviateurs font face à un panel extrêmement varié de situations. « Pour être prêt le jour J, nous nous entraînons régulièrement : interception d'un aéronef militaire pour lequel il faudrait réaliser un tir de

semonce ou de destruction, intervention sur un avion de ligne en perte de contact radio, mesure d'assistance sur un aéronef léger, les exemples sont nombreux », témoigne Vincent. L'entraînement se fait aussi au sol, auprès de la cellule renseignement. « Nous sommes chargés de l'instruction des pilotes, confie le capitaine Stéphane, officier renseignement. Tous les jours au briefing, nous testons leurs connaissances sur un matériel ou un aéronef. »

L'ART DE LA DÉFENSE AÉRIENNE



Virage de dégagement, inversion verticale, jusqu'à l'éventuel combat tournoyant... les techniques et tactiques sont multiples pour prendre et conserver l'avantage. Il y a des aspects défensifs mais aussi offensifs dans la supériorité aérienne. « Tout l'art de la défense aérienne est d'être préparé à de multiples situations. Le plus important est de savoir isoler en amont les situations les plus probables. » Avec l'expérience, le pilote est en mesure d'adapter sa tactique dès la préparation pour restreindre le champ des possibles. Il ne restera plus qu'à appliquer en vol toutes les gammes initialement préparées. « Dans cet environnement, il faut être capable de prendre la bonne décision au bon moment avec un délai de réflexion quasiment nul, ajoute l'officier. Grâce au travail de la cellule renseignement, nous pouvons affiner notre méthodologie. Elle nous renseigne sur la tactique des systèmes d'armes adverses, sur le positionnement des sites sol-air ou encore sur les radars adverses. Leur travail est essentiel pour affiner nos tactiques. »

DES ENTRAÎNEMENTS VARIÉS

En France, l'escadron réalise régulièrement des campagnes de tir air-air et air-sol, dans le cadre notamment de l'entraînement au

tir canon. En défense, il sert à la fois en air-air pour neutraliser un ennemi et en mode air-sol à protéger des forces au sol. « Le tir canon est une capacité à entretenir, explique le lieutenant-colonel Repolt. Au-dessus d'un territoire hostile et en cas d'éjection d'un pilote ami, nous utiliserons le canon en air-sol pour créer une barrière de sécurité autour de lui. »

L'engagement haute intensité, l'escadron s'y prépare en participant à des exercices d'ampleur comme « Volfa » ou internationaux comme « Arctic Challenge Exercise » (« ACE »), « Maple Flag » ou encore « Red Flag ». « Le nombre de participants et la nature des menaces simulées sont importants pour notre apprentissage », détaille le commandant d'unité. Pour être réalistes, les missions aériennes ont lieu dans des environnements où les contraintes sont minimales afin d'exploiter de manière optimale les capacités de l'avion et du système d'armes. « En exercice, nous évoluons dans des zones d'entraînement exceptionnelles. Durant l'exercice "ACE" en Scandinavie, notre zone s'étendait sur 400 miles nautiques de long (soit 750 km environ) et 150 de large (soit près de 300 km) », explique le lieutenant-colonel Boris Pomiról, commandant la 2^e escadre de chasse. Cette liberté d'utilisation de l'espace aérien optimise l'emploi de l'arme aérienne et par conséquent la qualité du travail des pilotes. Mais cet espace aérien ne sert à rien sans système de débriefing. « L'outil prépondérant pour le débriefing est le système d'exploitation et de restitution des paramètres de mission (Serpam), ajoute le commandant d'unité. Cet outil en temps différé assure la visualisation de la réussite ou de l'échec du tir. Il infirme ou valide les tactiques employées. » Au cours du vol, les pilotes ont la possibilité d'échanger avec le Range Training Officer présent au sol. Ce dernier est informé de tous les tirs et dispose d'une vue d'ensemble des engagements. Il peut mettre sur la touche des aéronefs. En parallèle, le centre d'expertise aérienne militaire développe actuellement un système de débriefing en temps réel basé sur le réseau LI6.

UN AVION PERFORMANT ET DE L'ARMEMENT ADAPTÉ

Le Mirage 2000-5 est un avion optimisé pour la défense aérienne et la maîtrise du ciel. « Son

système est le plus modernisé dans la gamme des Mirage 2000, détaille le capitaine François. Sa cellule est vieillissante mais le système est récent. » Il dispose également d'un radar de bord et de contre-mesures performantes, et d'un armement adapté à ses missions : le missile MICA, en version électromagnétique ou infrarouge. D'une portée maximale de 80 km, celui-ci est utilisé pour les phases de combat au-delà de la portée visuelle. « En configuration de guerre, nous emportons jusqu'à six missiles et deux ou trois bidons de carburant », ajoute l'officier.

Outre les missiles MICA, l'avion est armé de deux canons monotubes de 30 mm, avec une dotation de 125 obus chacun. Il est capable de tirer 1 800 coups par minute, soit un temps de tir en continu de moins de cinq secondes.

Dans le cadre du renouveau des escadres, l'escadron de chasse 1/2 « Cigognes » a rejoint la 2^e escadre de chasse il y a deux ans. Il œuvre dorénavant aux côtés de l'escadron de soutien technique aéronautique, de l'unité d'instruction au sol et de la section aérienne de réserve de l'Armée de l'Air. « Au sein de la 2^e escadre de chasse, la situation est saine, confie le lieutenant-colonel Diakité, commandant la 2^e escadre de chasse (au moment de l'interview). La production des mécaniciens est utilisée par une seule unité. » Progressivement, l'escadre monte en puissance. Les avions arborent désormais, comme autrefois, le numéro de l'escadre à laquelle ils appartiennent. « L'escadre a permis de donner du sens au travail de chacun, ajoute l'officier. Je suis attaché aux traditions parce que c'est le ciment de l'Armée de l'Air, et en particulier dans la chasse. À la 2^e escadre, nous avons une histoire riche. Pour avancer et réussir, il faut se souvenir d'où l'on vient. Aujourd'hui, nous nous souvenons encore des décennies d'aviateurs qui nous ont précédés. »



LES ÉPOUSES DE MILITAIRES

Par M^{me} CHANDOUINEAU-GIRARDET

Leur vie n'est pas facile .En épousant un homme, elles épousent aussi un métier. C'est une banalité que de le dire mais c'est trop vrai pour ne pas le redire une fois de plus !

C'était déjà comme cela il y a soixante ans lorsque je me suis mariée avec un jeune officier sortant de Saint-Cyr. Ma belle-fille et mes petites-filles mariées à des officiers, ont eu, et ont, à peu de choses près exactement la même vie que moi : peu de choses ont changé. J'avais la guerre d'Algérie elles ont les OPEX. Une chose, cependant, a changé car elles peuvent correspondre avec leur époux par internet, parler des enfants, rester en contact. C'est une chose primordiale que j'aurais beaucoup aimé avoir.

Pour le reste il n'y a guère d'évolution. Les jeunes femmes d'Officiers, ne peuvent pas travailler si elles veulent suivre leurs époux. Les mutations tous les deux ou trois ans en sont la cause. Après plusieurs années de mariage, quand les enfants ont grandi, certaines souhaitent travailler car un salaire est souvent trop juste pour couvrir tous les frais. C'est alors le célibat géographique pour le mari, et, hélas ! Trop souvent un divorce s'en suit. Les séparations longues et continuelles sont trop difficiles à supporter.

Mais parlons des veuves de militaires. Elles sont jeunes bien évidemment. Après le choc du décès, la reconstruction est très difficile. Il faut trouver un travail, un logement. Il est rare qu'elles puissent rester près du régiment de leur mari. Souvent elles préfèrent se rapprocher de leur famille pour leurs enfants. C'est une autre vie qui les attend. Les jeunes femmes dont le mari est mort en OPEX peuvent acheter un logement avec l'assurance décès, et autres fonds de prévoyance. Celles dont le mari est mort de maladie, en ayant moins de 15 ans de service ne peuvent prétendre à aucune pension de réversion. Pour celles-ci la galère est totale :

pas de travail, pas d'argent ou seulement l'assurance décès prise par le mari.

Si, par chance, après quelques années une veuve trouve un autre compagnon pour continuer sa route sa pension est suspendue. L'Etat considère sans doute que le « droit à réparation » devient inutile puisque la veuve a retrouvé un mari !!!

C'est oublier que la blessure est toujours présente et ne guérira jamais.

Après « la grande guerre » les veuves étaient nombreuses. Les femmes n'étaient pas considérées comme majeures. Elles dépendaient obligatoirement d'un homme. Quand elles se remariaient leur pension de veuve de guerre était donc suspendue, jusqu'à ce qu'elles puissent prouver qu'elles vivaient de nouveau seules. En 2017 rien n'a changé. Si une veuve se remarie ou vit avec un compagnon, elle doit le signaler sous peine de sanction et sa pension est suspendue. Mais à notre époque du mariage pour tous, QUID d'une veuve qui vit avec une femme ? La question a-t-elle été posée ? Je précise que des dénonciations arrivent régulièrement au service des pensions pour signaler qu'une pauvre veuve a retrouvé un compagnon. La pension, dite de réversion d'invalidité appelée autrefois pension de veuve de guerre ou de veuve hors guerre que perçoit une femme dont le mari a été tué en OPEX ou en service devrait être versée à vie .Le préjudice est énorme et n'est pas pris en compte à sa juste valeur.





ORDRE NATIONAL DU MÉRITE 2017



ADHÉRENTS DE L'ANOCR
À L'HONNEUR

JORF DU 7 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT des Décrets du 6 Novembre 2017
portant promotion et nomination

Ministère de la Défense

Militaires n'appartenant pas à l'armée active

Promu au grade de commandeur :

M. le général de brigade Jacques BONNINGUES

Promu au grade d'officier :

M. le lieutenant-colonel Georges TIXERON

M. le lieutenant-colonel Sylvain GUILLEMAIN

Les Brèves

Par le colonel (ER) Michel BRUNET



Brèves Santé

■ * MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !

Publié le 10 octobre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Qu'est-ce qu'un médicament générique ? Un médicament générique a-t-il les mêmes composants que le médicament d'origine ? Est-il toujours moins cher ? Et si je préfère me soigner avec un médicament non générique ? Alors que le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé une nouvelle campagne d'information sur les médicaments génériques, retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur le sujet avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Les génériques sont des médicaments conçus à partir de la molécule d'un médicament déjà autorisé dont le brevet est tombé dans le domaine public. Ils doivent également avoir notamment :

- la même composition qualitative et quantitative en principes actifs ;
- et la même efficacité thérapeutique.

En général, les médicaments génériques n'ont pas de nom de marque. Sur la boîte, figurent la dénomination commune internationale (DCI), désignant la substance active des médicaments, le nom du laboratoire et le dosage. Attention néanmoins, certains médicaments génériques ne suivent pas cette règle, la mention « Gé » (pour générique) suivant alors le nom de marque.

À noter : Les excipients qui sont présents dans tous les médicaments sont des substances sans activité thérapeutique, leur

fonction étant de faciliter la fabrication, l'administration (consistance, forme, goût...) et la conservation du médicament.

Attention : En cas d'effets indésirables, il est important de le signaler rapidement à votre médecin ou à votre pharmacien afin d'adopter la meilleure conduite à tenir. Vous pouvez également le signaler directement en ligne sur le site de l'ANSM au niveau de la rubrique « Déclarer un effet indésirable ».

■ SITE « POUR LES PERSONNES ÂGÉES »

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est en charge de la gestion et de l'amélioration du portail :
<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>.

Ce site web est une mine d'informations pour les personnes âgées comme pour leurs proches.

Comment aménager son logement ou le partager ? Que faire pour bénéficier de soins à domicile ? Pour changer d'habitation ? Pour se déplacer à l'extérieur ou encore pour vivre ailleurs de façon temporaire ? Les réponses à ces questions, et à bien d'autres encore, se trouvent sur le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches. De même, de nombreux renseignements sur les aides (allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale à l'hébergement, aides fiscales...) y sont proposés. On y explique aussi comment exercer ses droits en cas de discrimination, de maltraitance et autres. En outre, un espace « aider un proche » est proposé. Enfin, un annuaire (points d'informations, établissements, accueils de jour, services d'aide et de soins à domicile) est disponible. Vous

pouvez aussi utiliser le comparateur de prix et de restes à charge en EHPAD, regarder diverses vidéos, accéder à un glossaire ou encore à une foire aux questions.

Focus sur les centres locaux d'information et de coordination

Une liste des guichets d'accueil de proximité et leurs coordonnées sont également proposées sur le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches. Deux types de structures existent : les plateformes d'accompagnement et de répit pour répondre aux besoins des aidants et les CLIC (centres locaux d'information et de coordination). Ces derniers sont dédiés aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leurs proches. Des experts vous y accueillent pour répondre à vos questions et vous conseiller sur le soutien à domicile, les structures d'hébergement, les aides qui existent ou encore les transports, loisirs et autres. Pour trouver le CLIC le plus proche de chez vous, il vous suffit d'entrer votre code postal dans la case prévue à cet effet, de choisir un rayon de 0 à 200 kilomètres et de cliquer sur « Lancer la recherche ».

L'importance d'être bien informés

Vous êtes senior ou proche (famille, ami...) d'une personne âgée ? N'hésitez pas à consulter le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches et à vous rendre dans des CLIC. De nombreux services et autres existent pour vous aider et vous soutenir au quotidien, il serait dommage de ne pas en profiter.

■ REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES LUNETTES, AUDIOPROTHÈSES ET PROTHÈSES DENTAIRES »

Le remboursement intégral ne concernera pas « toutes les lunettes, audioprothèses et prothèses dentaires », Seul un « panier de soin standard » pourrait bénéficier d'un reste à charge nul selon un objectif de prise en charge à 100 %, d'ici à 2022.

■ GÉNÉRALISATION DU TIERS PAYANT

La ministre de la Santé a demandé à l'assurance maladie et aux complémentaires santé de développer, avec les professionnels de santé, les outils techniques adaptés permettant à tous les professionnels de santé d'appliquer le tiers payant de manière simple et fluide, incluant la part complémentaire».

Brèves Financières et Juridiques

ANCIENS COMBATTANTS

■ BUDGET EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE

Deux programmes de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et contribuent à la « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant et aux Liens entre la Nation et son armée

Pour 2018, leurs budgets cumulés s'élèvent à 2,36 Md€, dont 96 % au titre des dépenses d'intervention, soit une baisse limitée à 3,1 % par rapport à 2017, moins dynamique que l'évolution naturelle du nombre de bénéficiaires des dispositifs en faveur du monde combattant.

■ MAINTIEN DES DROITS À LA RECONNAISSANCE ET À LA RÉPARATION

Dans un contexte budgétaire contraint, de nombreux dispositifs au profit des anciens combattants ont été revalorisés au cours des derniers mois : l'ensemble de ces droits sera maintenu et financé en 2018.

Ainsi, dans le cas de la retraite du combattant, le Gouvernement a voulu confirmer la hausse de deux points prévue en 2017 et l'a mise en œuvre au 1^{er} septembre. En 2018, le projet de budget 2018 consacrera 30 M€ pour financer les engagements pris

Informations pratiques

de porter le montant annuel de la retraite du combattant à plus de 750 €.

Par ailleurs, aucun dispositif fiscal en faveur des anciens combattants ou de leurs ayants droit n'est remis en cause.

■ CONJOINTS SURVIVANTS

Une mesure d'équité en faveur des conjoints d'avant 1962

En complément des mesures générales de reconnaissance et de réparation bénéficiant au monde combattant, le PLF 2018 comprend une mesure d'équité qui permet une harmonisation des pensions de réversion des conjoints de militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962.

En effet, avant cette date, les pensions étaient jusqu'alors calculées sur la base du taux du soldat, et non du grade comme ce fut le cas après la loi du 3 août 1962. Cette mesure a pour ambition de traiter de la même manière les conjoints survivants des militaires indépendamment de la date à laquelle ces derniers ont été rayés des contrôles. 6 M€ seront consacrés à cette mesure nouvelle en PLF 2018.

■ HARKIS

Revalorisation de l'allocation de reconnaissance

Afin de marquer la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et de leurs ayants droit, le projet de budget 2018 inclut une mesure spécifique à leur profit par une revalorisation de 100 € de l'allocation de reconnaissance, ainsi que de l'allocation viagère en faveur de leurs conjoints et ex-conjoints survivants. En incluant les arrêts d'indexation, cela portera le montant annuel de l'allocation à 3 663 € ou à 2 555 €, selon le dispositif choisi par les bénéficiaires, soit respectivement + 4,2 % et + 5,5 % à la valeur de l'allocation au 1^{er} janvier 2017.

Une enveloppe de 0,55 M€ est inscrite dans le budget au titre de cette mesure.

■ ACTION SOCIALE

Un accompagnement résolu des ressortissants les plus vulnérables

Porté à 26,4 M€ en 2017, le budget de l'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est maintenu au même niveau, afin de consolider l'accompagnement de ses ressortissants les plus démunis, les plus fragiles et les plus isolés. Dans le cadre d'une politique sociale renouvelée en 2016, cette dotation bénéficiera aux combattants et anciens combattants de toutes les générations et à leurs conjoints survivants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

■ MINIMUM RETRAITE, ALLOCATION VEUVE, ... QUOI DE NEUF POUR LES SENIORS ?

Publié le 18 octobre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS

Pension de retraite minimum

Le retraité du régime général de la sécurité sociale a le droit de percevoir, sous certaines conditions, un montant minimum de retraite (minimum contributif). Pour moins de 120 trimestres cotisés, son montant est fixé à 7 615,94 € par an, soit 634,66 € par mois. Pour 120 trimestres (ou plus), son montant majoré est fixé à 8 322,13 € par an, soit 693,51 € par mois.

Retraite dans le privé : pension de retraite minimum

Retraite de base des fonctionnaires

La pension de retraite de fonctionnaire ne peut pas être inférieure à un certain montant, appelé minimum garanti. Ce minimum est néanmoins ouvert sous conditions. Son montant varie en fonction du nombre d'années de services (1 167,32 € par mois si vous avez au moins 40 ans de service par exemple).

Retraite de base des fonctionnaires : minimum garanti

Allocation veuvage

Au décès de votre époux (se), vous pouvez bénéficier d'une allocation de veuvage sous certaines conditions liées notamment à votre âge et à vos ressources. Le montant net de l'allocation veuvage est à ce jour fixé à 607,54 € par mois.

Aides personnelles au logement (APL)

Le décret qui s'applique aux prestations dues au 1^{er} octobre 2017 prévoit l'introduction d'un nouveau paramètre dans la formule de calcul des aides au logement (APL et allocations logement), le résultat obtenu étant désormais diminué d'un montant fixé forfaitairement par arrêté. Et c'est un arrêté du 28 septembre 2017 qui fixe le montant de cette diminution à 5€ par mois.

■ PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET SUCCESSIONS 31/10/2017

Note extraite du « Guide de déduction des PMI-VG sur l'impôt sur les successions et l'ISF-2017 » édité par l'ANAPI Fédérale (GR 171 de la FNAM)

Cette note a pour objet d'exposer, le plus simplement possible, les avantages que le Code général des impôts (CGI) accorde aux bénéficiaires de « rentes et indemnités versées ou dues en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie », dont font bien évidemment partie les **pensions militaires d'invalidité**.

En effet :

La PMI-VG répare un dommage corporel lié à une blessure ou une maladie. Elle découle d'un constat médical et administratif attestant de la réalité de la blessure ou de la maladie.

Un lien direct entre l'infirmité et l'accomplissement du service est ainsi établi.

C'est une décision commune Défense/Finances qui accorde cette rente périodique au taux retenu par la commission de réforme.

Il ne sera traité ici que des droits de succession que les notaires doivent déclarer aux impôts lors du décès d'un titulaire de PMI-VG.

Cette note concerne leurs conjoints et descendants.

Le Code général des impôts (CGI) stipule Article 775 bis « *Sont déductibles, pour leur valeur nominale, de l'actif de succession, les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie* ».

Le montant à déduire, par le conjoint et les descendants, de l'actif successoral est le total cumulé des PMI-VG perçues chaque année sans aucune revalorisation après conversion des anciens francs (avant 1960), des nouveaux francs (avant 2002) en euros (1 euro = 6,55957 francs ou 655,957 anciens francs).

Article 885 k : La valeur de capitalisation des rentes ou indemnités perçues en réparation de dommages corporels liés à un accident ou une maladie est exclue du patrimoine des personnes bénéficiaires ou, en cas de transmission à titre gratuit par décès, du patrimoine du conjoint survivant.

Ainsi, après le décès de son mari titulaire d'une PMI-VG, si l'épouse n'a pas eu à payer de droits de succession (communauté universelle par exemple) les descendants, au décès de celle-ci, pourront déduire du patrimoine de leur mère le montant de la PMI -VG perçue par leur père.

Ces dispositions issues de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 (JORF du 27 décembre) **ne concernent que les successions ouvertes depuis le 1^{er} janvier 2007, quelle que soit la date de perception de la PMI-VG.**

La prescription intervient au 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle l'impôt est exigible. Donc, pour un impôt sur la succession dû en 2015, le délai expire le 31 décembre 2018.

Comment calculer le montant déductible de l'actif successoral :

Informations pratiques

Il faut reprendre, année par année, les bulletins de pension et additionner, après conversion, les sommes perçues.

Ceci peut être fait du vivant du pensionné et tenu à jour.

Il peut également être utile d'adresser une correspondance au centre de gestion qui paye la PMI-VG, pour demander quel est le montant total des sommes perçues à ce titre. Il faut alors préciser la référence de la pension et le numéro d'inscription de celle-ci au Grand livre de la Dette publique.

L'adresse du centre de gestion figure sur le bulletin de pension.

À partir du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (paiement de l'impôt au moment où on touche ses revenus) sera effectif comme le confirme le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2017. Service-public.fr revient donc sur ce que devrait être le nouveau dispositif de perception de l'impôt sur le revenu à partir du 1^{er} janvier 2019.

• quelles modalités de prélèvement de l'impôt ?

Pour les salariés, fonctionnaires ou retraités par exemple, l'impôt sera prélevé directement par l'employeur ou la caisse de retraite selon un taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale.

Les changements de situation de famille (mariage, pacs, naissance, adoption, accueil d'un enfant mineur, décès, divorce ou encore rupture de pacs) devront être portés à la connaissance de l'administration fiscale dans les 60 jours afin de modifier le taux de prélèvement.

Par ailleurs, les personnes mariées ou pacées auront la possibilité de choisir un taux de prélèvement individualisé afin de ne tenir compte que des revenus de chacun.

À noter : Les contribuables n'auront pas à donner d'information à leur employeur ou à leur caisse de retraite, la seule information transmise au collecteur (employeur ou caisse de retraite) par l'administration fiscale étant le taux de prélèvement qui sera,

en fonction des revenus mensuels, compris entre 0 % et 43 %.

Il sera possible de refuser la transmission d'un taux au collecteur. Il utilisera alors un taux par défaut, ne prenant pas en compte sa situation de famille.

Référencement des complémentaires santé et prévoyance par le ministère des armées

Quatre acteurs avaient postulé à cet important appel d'offres, trois tenants et un nouveau dans les domaines santé militaires et personnels civils.

Quatre candidats ont été référencés et ce, pour les personnels civils et militaires dans les domaines santé et prévoyance.

La décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

1) **UNEO**, avec la GMF et la Mutuelle générale de la Police (MGP).

2) La Fédération **TEGO** (AGPM, GMPA, MAA et Mutuelle civile de la Défense) également avec son produit Fortego (santé et prévoyance). A noter : en 2009, AGPM et le GMPA étaient alors positionnés sur les militaires, en partenariat avec Unéo, tandis que la Mutuelle civile de la Défense, désormais dans KLESIA, était référencée en 2009 pour les civils.

3) La mutuelle nationale aviation marine (MNAM) fait désormais partie du giron d'**Harmonie** Fonction Publique (HFP).

4) Nouveau venu en la personne d'**Intérieure**.

Il faut souligner que les adhérents d'UNEO sont en règle générale également adhérents d'une des mutuelles sociales militaires historiques qui offrent de nombreuses possibilités d'aides pour un montant extrêmement modique (MAA-MNM-CNG.MG).

FRACTIONNEMENT DU PAIEMENT D'UNEO ET DES MUTUELLES HISTORIQUES (MAA-MNM-CNG.MG)

Jusqu'à présent le paiement était effectué en une seule fois au titre d'UNEO qui reversait

aux mutuelles leurs parts très modiques (ex MNM : 0,80 euros par mois et adhérent)

A compter du 1/1/2012 il y aura deux prélèvements, un au titre d'UNEO et un au titre de la mutuelle sociale (MAA-MNM-CNG.MG).

Cela ne change pas le montant total, c'est juste un fractionnement.

L'intérêt est donc de rester chez ces mutuelles sociales qui offrent un panel d'aides conséquentes pour toutes les tranches d'âge.

■ DOSSIER DEMANDE DE RETRAITE ÉPOUSE AU TITRE DE L'ASSURANCE VIEILLESSE

Ouverture des droits

Les épouses de militaire ont droit à une retraite personnelle sous certaines conditions précisées par les décrets cités en référence ci-après décret n° 78-88 du 26-1-73 modifié par décret n° 78-20 du 8-3-78 – décret n° 78269 du 8-3-78.

Ce droit est ouvert aux épouses ayant assuré l'éducation de 3 enfants ou plus de moins de 20 ans pendant la période où la Défense a versé en tant qu'employeur la cotisation à l'assurance vieillesse de la mère.

Concrètement la preuve de cette contribution de l'organisme payeur (CTAC à l'époque) apparaît sur les bulletins de solde à la ligne complément familial (ou supplément) familial de solde (CFS ou SFS) que le militaire a touché :

- pour la période durant laquelle les 3 enfants ou plus à charge avaient tous moins de 20 ans ;
- pour la période durant laquelle la solde brute du militaire (solde de base... primes...) ne dépassait pas un certain plafond de ressource.

Une majoration est prévue pour les bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale au titre de la charge d'un enfant handicapé reconnu au taux de 80 % qui était versée par le CTAC.

Ceci se traduit pour chaque bénéficiaire par un nombre de trimestres validés comptant pour le calcul de la future retraite de la mère

au titre de l'allocation vieillesse parent au foyer APVF.

Le règlement de la retraite n'a rien d'automatique ; il n'est pas pris en charge par la Défense ni par les caisses de retraite si la bénéficiaire n'en fait pas la demande.

Dossier de demande de retraite :

- demande en principe 6 mois avant la date de retraite (60 ans).

1) Contacter la CARSAT: assurance retraite de la région de résidence (*) pour ouvrir le dossier de retraite personnelle en lui demandant un relevé de régularisation de carrière ; la CARSAT adressera en retour à la mère un dossier de demande unique de retraite personnelle.

2) Demander à l'organisme de gestion de l'armée ou du service gestionnaire de la période d'activité du militaire (bureau des généraux pour les OGX, Direction de personnel...) un état signalétique des services.

3) Fournir les bulletins de solde correspondant à la période de versement du CFS ou SFS ou à défaut le n° du bulletin de solde du militaire.

4) Adresser à l'EDICA : Établissement de diffusion d'impression et d'archives du commissariat des armées - Adresse postale : 76 rue de la Talaudière - BP 508 - 42007 Saint-Etienne - Cedex 1- Tél. : 04 77 95 32 72 ou 04 77 95 32 86 :

- pour la mère bénéficiaire : nom de naissance, prénom, n° de sécurité sociale ;
- pour le conjoint militaire : nom, prénom, n° du livret de solde du militaire.

Pièces à joindre : 1) 2) et 3) ci-dessus.

5) L'EDICA adressera un tableau des périodes d'affiliation avec le dossier.

6) Adresser à la CARSAT le dossier de demande de retraite personnelle renseigné et les pièces à joindre :

- tableau des périodes d'affiliation ci-dessus ;
- copie livret de famille (pages mariage et enfants) ;
- attestation de droits à l'assurance maladie n° de sécurité sociale de la mère ;
- carte d'identité de la mère (recto-verso) ;

Informations pratiques

- relevé d'identité bancaire de la bénéficiaire ;
- avis d'imposition des dernières années.

NOTA : Toute correspondance avec la CARSAT doit mentionner le n° de sécurité sociale de la bénéficiaire.

■ RÉFÉRENCIEMENT DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE PAR LE MINISTÈRE DES ARMÉES

Quatre acteurs avaient postulé à cet important appel d'offres, trois tenants et un nouveau dans les domaines santé militaires et personnels civils.

Quatre candidats ont été référencés et ce, pour les personnels civils et militaires dans les domaines santé et prévoyance.

La décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

1) **UNEO**, avec la GMF et la Mutuelle générale de la Police (MGP).

2) La Fédération **TEGO** (AGPM, GMPA, MAA et Mutuelle civile de la Défense) également avec son produit Fortego (santé et prévoyance). A noter : en 2009, AGPM et le GMPA étaient alors positionnés sur les militaires, en partenariat avec UNÉO, tandis que la Mutuelle civile de la Défense, désormais dans KLESIA, était référencée en 2009 pour les civils.

3) La mutuelle nationale aviation marine (MNAM) fait désormais partie du giron d'**Harmonie** Fonction Publique (HFP).

4) Nouveau venu en la personne d'**Inté-riale**.

Il faut souligner que les adhérents d'UNEO sont en règle générale également adhérents d'une des mutuelles sociales militaires historiques qui offrent de nombreuses possibilités d'aides pour un montant extrêmement modique (MAA-MNM-CNG.MG).

■ SUCCESSIONS

Nouvelles règles applicables pour les successions ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2017

Des démarches faites devant notaires sans passer par les greffes des tribunaux de grande instance.

Renonciation à succession

Pour les décès intervenus depuis le 1^{er} novembre 2017, un héritier désigné par la loi ou par testament qui souhaite refuser à une succession peut s'adresser à un notaire, qui se chargera ensuite des formalités auprès du Tribunal de grande instance (TGI) du domicile du défunt.

Précédemment, le renonçant devait obligatoirement formaliser son choix auprès du TGI à l'aide de imprimé type intitulé « Renonciation à succession », accompagné de l'acte de décès, d'une copie d'un justificatif d'identité et de l'acte de naissance en copie intégrale.

Acceptation de la succession à concurrence de l'actif net

L'acceptation à concurrence de l'actif net signifie que les dettes de la succession sont à payer uniquement dans la limite des biens du défunt. L'héritier reçoit sa part d'héritage sans avoir à régler les dettes qui dépasseraient la valeur de l'héritage. Ses biens personnels se retrouvent à l'abri des créanciers du défunt.

La déclaration d'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net est faite au greffe du tribunal de grande instance du dernier domicile du défunt. Depuis le 1^{er} novembre 2017, le notaire peut recevoir cette déclaration.

L'envoi en possession obligeait la personne désignée par testament olographe, à faire contrôler par le juge la validité apparente du document, dès lors qu'il n'y avait pas d'héritier réservataire. Cette procédure avait l'inconvénient d'allonger de plusieurs mois la durée de traitement des dossiers de succession, de multiplier les formalités et de présenter un coût supplémentaire pour les justiciables, la représentation par un avocat étant obligatoire.

Désormais le recours automatique au juge est supprimé pour les successions ouvertes

à compter du 1^{er} novembre 2017. Elle est exécutable chez le notaire qui a la charge de vérifier que le légataire universel a bien vocation à recueillir l'intégralité du patrimoine et qu'il n'existe pas d'héritiers réservataires. Le notaire acte ces informations sur le procès-verbal de dépôt, d'ouverture et de description du testament.

En cas d'opposition d'un tiers à l'exercice de ses droits par le légataire, le juge devra être saisi. Le juge se prononcera sur la régularité du testament.

Brèves Vie courante

■ OBSÈQUES ET SÉPULTURES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Publié le 25 octobre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

Déclaration de décès, inhumation, crémation... Pour vous aider dans les démarches, retrouvez les fiches pratiques proposées sur [service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Pour faire face aux démarches à réaliser lors du décès d'un proche, retrouvez les fiches pratiques de **déclaration de décès** <http://www.service-public.fr>

- démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation ;
- inhumation (procédé qui consiste à placer le corps du défunt dans une tombe) ;
- crémation (technique funéraire pratiquée dans un crématorium visant à brûler et réduire en cendres le corps d'un être humain).
- Et aussi sur : <http://www.service-public.fr>

- Déclaration de décès
- Inhumation
- Crémation
- Je dois faire face au décès d'un proche

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2018*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année. La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

☐ Cotisation

☐ Cotisation et abonnement



RENSEIGNEMENT & EVALUATION DES PERFORMANCES

Le meilleur des possibles

Par Patrick KLAOUSENY (Dir.)

Conséquence du désarroi suscité par les attentats terroristes qui ensanglantent le monde occidental, l'efficacité des services de renseignement est régulièrement pointée du doigt. Est-ce si simple ? et d'abord comment évaluer leurs performances ? selon quelles

procédures ? d'après quels critères ? pour quels résultats ? ... sachant que quoi qu'il advienne, une société sans risque, ça n'existe pas ! L'objet du présent ouvrage n'est pas de procéder à l'évaluation des performances de tel ou tel service, ni de recenser d'hypothétiques angles morts dans la collecte d'information ou dans le travail des analystes. Sans prétendre épuiser le sujet, il s'agit plutôt de nourrir le débat sur la démarche d'évaluation et ce faisant de proposer une réflexion de fond sur la difficulté d'élaborer une méthode et un matériel d'évaluation spécifiquement dédiés au renseignement de sécurité. Après une première partie consacrée à la notion de performance, la seconde partie de l'ouvrage tente d'esquisser une « grammaire » de l'évaluation adaptée aux contraintes du renseignement de sécurité. Enfin, la troisième partie présente des « approches croisées » évaluation / performance.

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL.



SERVIR

Par le général d'armée Pierre de VILLIERS

« Le lundi 17 juillet 2017, dans la solitude de mon bureau, après mûre réflexion, je viens de prendre la décision de quitter ma fonction de chef d'État-major des armées. Cette démission, que rien n'annonçait quinze jours plus tôt, était devenue pour moi un devoir. J'ai désormais une responsabilité, celle de dire la vérité sur les menaces auxquelles nous devons faire face et sur les défis de nos armées. Ainsi, les Français pourront mieux

comprendre.

Ce livre est un appel. Oui, nous pouvons être fiers de notre beau pays et de son armée. Oui, cette nation est fidèle à son histoire quand elle est rassemblée.

Je veux parler de nos forces, de nos fragilités, de notre courage, de notre honneur. Je veux servir.

Pierre de Villiers a été chef d'État-major des armées de 2014 à 2017, concluant quarante-trois ans d'une grande carrière militaire, au service du succès des armes de la France.

Editions FAYARD - Librairie Arthème Fayard - 13, rue du Montparnasse - 75006 Paris Tél. : 01 45 49 82 00

SANS AUTORITÉ, QUELLE LIBERTÉ ?

de Bertrand Soubelet

« J'ai été l'un des plus hauts responsables de la gendarmerie française. À la demande des élus de la République, j'ai expliqué les carences et les défis auxquels nous devons faire face. Cette vérité, détaillée dans un livre, m'a coûté cher : Tout ce qu'il ne faut pas dire a provoqué mon exclusion de cette institution qui était ma vie. Désormais libre de parole et loin de la Grande Muette, je ne veux plus rien cacher. "La France va dans le mur", "On ne peut plus continuer comme ça" : tous les citoyens font ce constat d'échec, quand les politiques, eux, s'obstinent à rester aveugles, à diviser au lieu de rassembler. Qu'il s'agisse de la justice ou du maintien de la tranquillité publique, il est grand temps d'apporter les remèdes pour guérir un système malade. De mon poste, j'ai vu ce que la société française comportait d'espoir, de besoin de changement et d'institutions fortes. J'ai vu, aussi, ses zones de non-droit et ses exclusions. Il faut s'indigner, lutter, rétablir une autorité bienveillante. Pour la France, je continue à dire ma vérité haut et fort. »



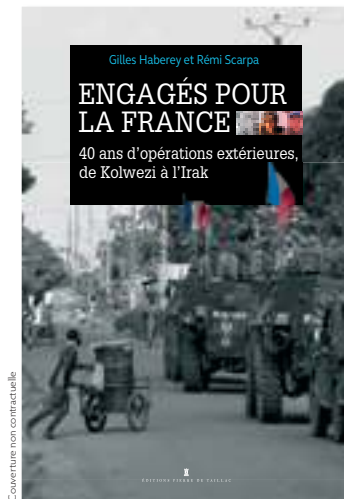
DE LA CITÉ AU RANG DES OFFICIERS : OU L'ASCENSION D'UN VOYOU DANS L'ARMÉE

Du capitaine Mehdi TAYEB

Mehdi Tayeb, est né 23 novembre 1977 dans une ville au sud de Paris. Ici, il nous livre un témoignage bouleversant, parle de sa carrière militaire, parle de son enfance et adolescence. Il passe à côté d'une scolarité classique, traîne sa jeunesse comme un fardeau. Il s'engage dans l'armée, et jusqu'à aujourd'hui, porte avec fierté les couleurs de la France. Il va endurer le sarcasme et la bêtise des hommes, va passer outre, parce que c'est un homme de réflexion. Je ne suis pas au fait des choses de l'armée. La vie militaire est au centre de son « roman-documentaire » qu'il écrit avec passion. Du Kosovo à l'Afghanistan et autres théâtres d'opérations, nous sommes, nous lecteurs, placés comme au premier rang. Toute l'œuvre, chemine entre la noirceur des hommes, l'espoir et ses sentiments exprimés en filigrane car, l'auteur est un homme pudique. Son âme est bonne. Je le dis, ici, car lui s'en garderait bien. Il est aujourd'hui l'auteur d'un livre, imprégné d'un grand humanisme. L'essentiel de cette œuvre est quasiment journalistique à la façon d'un Joseph Kessel. L'on nous parle à travers les médias, « d'ascenseur social ». Quels sont les exemples qui nous sont donnés ? Ce récit est pour tout le monde. Cependant, il serait heureux de le faire lire à bon nombre de jeunes gens désœuvrés. Stricto sensu, Mehdi Tayeb, n'est pas un héros, mais, un homme hors du commun. Après, cette lecture, nous serions heureux de revoir un jour, notre Capitaine, reprendre la plume. Bernard Coat, écrivain.

Livre broché. A se procurer sur AMAZON





Format : 24 x 33 cm, 352 pages environ
Sortie en librairie : 27 avril 2018
Prix public : 39,90 € TTC

DU LIBAN au Congo, de la Bosnie à l'Afghanistan, du Koweït au Mali, les hommes et les femmes de l'armée de Terre sont engagés, depuis 40 ans, dans le monde entier.

« Opex » après « opex », nos soldats quittent la terre de France pour servir sur tous les continents. Ce pan de notre histoire contemporaine est pourtant largement méconnu du grand public.

Ce sont ces opérations extérieures, ces combats, ces sacrifices, mais aussi ces moments de découverte, de partage et de camaraderie, qu'ont voulu raconter Gilles Haberey et Rémi Scarpa.

S'appuyant sur plus d'une centaine de témoignages et plus de 500 photographies rares ou inédites, Engagés pour la France présente comme jamais auparavant les opérations extérieures de l'armée française.

C'est un hommage à ces militaires qui risquent leur vie et parfois versent leur sang pour défendre nos valeurs.

40 ans d'histoires de France
35 opérations majeures racontées
70 cartes inédites
25 frises chronologiques
Près de 100 témoignages des acteurs de l'époque
500 photographies rares ou inédites
2 auteurs de référence

Offre spéciale de souscription*

Valable jusqu'au 5 mars 2018

- ☐ Je commande _____ exemplaires à 39,90 € pour _____ € (commande inférieure à 25 exemplaires).
☐ Je commande 25 exemplaires pour 997 € et je recevrai en cadeau 5 exemplaires supplémentaires.
☐ Je commande 50 exemplaires pour 1 995 € et je recevrai en cadeau 12 exemplaires supplémentaires.
☐ Je commande 100 exemplaires pour 3 990 € et je recevrai en cadeau 30 exemplaires supplémentaires.

ENTITÉ : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL. : _____ EMAIL : _____

* Livraison offerte pour la France métropolitaine ; pour les DOM TOM et l'étranger, nous contacter.

Chèque à envoyer **avant le 5 mars 2018** à l'ordre de Éditions Pierre de Taillac, à l'adresse suivante :

Éditions Pierre de Taillac / 13, rue des Tamaris / 14640 Villers-sur-Mer
pierre@editionspierredetaillac.com / 02 31 98 04 45 / 06 10 84 36 18

Dans le cas où le 5 mars 2018, le nombre de commandes ne permettrait pas de réaliser le livre, vous seriez averti la semaine suivante de l'abandon du projet et votre chèque vous serait renvoyé.

BON DE SOUSCRIPTION

26.00 € AU LIEU DE 38,00€

**PARUTION :
AVRIL 2018**

« Album relié quadrichromie,
prix public 38,00 € »



DROITS D'AUTEURS REVERSÉS
à la CABAT et au Foyer d'Entraide
de la Légion Étrangère

SOUS LA DIRECTION DU MÉDECIN EN CHEF AIGLE

INDICATIF «CLOCHETTE» Médécins des BEP et des REP

70 ans au service des légionnaires parachutistes

Ce livre a pour vocation de donner une autre vision du 2^e REP sous l'angle de son soutien médical.

Il fait découvrir, au travers de ce prisme, les opérations majeures menées depuis 70 ans. On s'immergera dans le passé de tous les médecins ayant répondu un jour à la radio à cet indicatif si particulier de « Clochette » : celui du « toubib » des BEP et des REP.

On y découvre les moyens humains, les matériels et les techniques pour remplir au mieux cette mission passionnante : le soutien des légionnaires parachutistes en opérations.

Mais surtout ce sont ces « histoires vécues sous le béret vert », qui font mesurer le sens de cet engagement pour les équipes médicales. Cette Légion qui les a vus débarquer un jour et qu'ils étaient venus servir à fini par les adopter. Souvenirs attendris, aventures humaines, moments de détente et actes héroïques, fraternité d'armes et plaisanteries amicales, la culture carabine s'y teinte des traditions légionnaires. Les tragédies les plus sombres y côtoient les instants les plus cocasses et des anecdotes pleines d'humour.

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 20 FÉVRIER 2018

Nb d'exemplaire(s) : _____ au prix spécial de 26 € TTC l'unité, soit _____ € + 9,60 €* = **TOTAL** _____ €

* Participation aux frais d'envoi 9,60 €, uniquement France métropolitaine (autres destinations, nous consulter)
Franco de port à partir de 10 exemplaires

Règlement **uniquement** par chèque libellé à l'ordre de :

Lavauzelle Graphic

A retourner à : Lavauzelle Graphic - BP 8 - Le Prouet - 87350 PANAZOL

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ CP : _____

Ville : _____ Tél : _____

Mail : _____ Signature _____

Contact : LAVAUZELLE GRAPHIC, Catherine Guillaudeux, tél. 05 55 58 45 57, c.guillaudeux@lavauzelle.com

[Facebook](https://www.facebook.com/LavauzelleEdit)

[Instagram](https://www.instagram.com/LavauzelleEdit)

Courrier des Groupements

GROUPEMENT BASCO-LANDAIS

NOTRE REPAS DU 9 NOVEMBRE

Ce jeudi 9 novembre 2017 les membres du groupement ANOCR basco-landais se sont retrouvés à BELUS dans les Landes autour d'un bon repas. Etaient notamment présents le lieutenant-colonel URDY Jean-Louis président du groupement ANOCR Béarn Soule et son vice-président le Général de brigade aérienne DIDIER accompagné de son épouse. La réunion a débutée à 11 h 00 et 16 h 15 fut la fin des hostilités. Nous renouvellerons cette expérience en février 2018 avec une conférence du Commandant FERRE PUJOLLE Christian sur le dopage dans le sport ! Deux nouveaux adhérents sur trois étaient parmi nous en la personne du Colonel de MARTIN de VIVIES Arnaud et du capitaine DAVID Philippe. M. Daniel DUFAU, Maire de BELUS, est venu s'excuser de ne pouvoir participer au repas suite à une intervention dentaire qui le faisait souffrir.

ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL DE LA PRESSE LOCALE UNE RETRAITE ACTIVE POUR LES OFFICIERS DE CARRIERE

Jeudi dernier, les officiers de carrière en retraite (de sous-lieutenant à général), regroupés au sein de leur association – qui comprend les Landes et une partie du Pays Basque – se sont retrouvés à Bélus.

Leur président, le lieutenant-colonel Solari, avait choisi, pour agrémenter leur réunion, un moment de convivialité à l'Auberge du moulin à vent. L'occasion, pour les participants, de faire le point sur l'activité de cette vieille association, créée en 1911, et regroupant, selon son président, « des officiers des armées de terre, air et mer, de la gendarmerie, de l'armement et des services, mais aussi des veuves et orphelins ».

Ils étaient une trentaine à faire connaissance, issus d'horizons divers, tant militaires que géographiques, et ayant fait le choix des Landes ou de la Côte basque pour prendre leur retraite.

Cette rencontre a permis aux participants de confronter leurs expériences et les engagements de leurs longues carrières, avec beaucoup de recul et de philosophie. Ce groupement basco-landais est en plein développement, très orienté sur l'action sociale pour venir en aide à ses membres, selon les circonstances. L'association est reconnue, au niveau national, d'utilité publique depuis 1993 et peut bénéficier de legs pour alimenter son fonds d'action sociale. Bien sûr, le lieutenant-colonel Solari et son équipe ne manquent pas d'idées pour attirer leurs pairs dans cette structure. D'abord par la découverte de ce territoire ô combien pacifique des Landes et de la Côte basque ! Les membres de l'association ont été rejoints pour cette journée par leurs homologues de Béarn et Soule, qui conduisent la même mission dans leur groupement pyrénéen.

Pour cette première excursion en Pays d'Orthe, si la météo était mitigée, l'accueil à l'auberge de Bélus a sans doute donné à tous l'envie de revenir.

M. L.

Colonel André GUEDEZ

Ecrit par un de ses enfants

Commandeur de la Légion d'honneur depuis mai 2005, le Colonel André Guédez est décédé à Dax le 30 juillet dernier, à l'aube de ses 97 ans. Il repose depuis auprès de son épouse dans le cimetière de Carcen-Ponson (Landes).

Engagé volontaire dans l'armée de l'air en novembre 1938, André Guédez, qui a alors 18 ans, devient élève mitrailleur puis moniteur à l'École de Bombardement et de Tir de Cazaux (Gironde). Après l'armistice du 22 juin 1940, il est affecté au groupe de reconnaissance 2/52 basé à Oran (Algérie) avant de rallier les Groupes Lourds en préparation à Zéralda, près d'Alger. Il intègre alors un équipage du GB1/25 Tunisie et part avec son Groupe, fin septembre 1943, retrouver le Groupe Guyenne arrivé un mois plus tôt en Angleterre¹.

Après avoir suivi un entraînement de mitrailleur dans une école spécialisée en Écosse puis retrouvé son équipage pour les vols de préparation au combat, il rejoint, fin juin 1944, la base d'Elvington près de York, seule base de la RAF exploitée presque exclusivement par des Français.

Si les premières missions du Guyenne et du Tunisie visent d'abord les troupes allemandes au sol et les rampes de lancement des bombes volantes V1 et V2, les cibles suivantes seront les usines d'essence synthétique et d'armement de la vallée industrielle de la Ruhr.

Et c'est précisément dans la Ruhr, juste après avoir bombardé l'aérodrome de Müllheim-Essen près de Düsseldorf, que le 24 décembre 1944 le Halifax L for Love du lieutenant Leroy (Squadron 347 Tunisie) est abattu. C'était sa 23^e mission... Sur les sept membres d'équipage, seuls André Guédez, mitrailleur supérieur, et son ami François Duran, mécanicien, survivront. Ils se retrouveront tous les deux le lendemain en prison. Libérés quatre mois et demi plus tard, ils

(1) Intégrés au Bomber Command de la RAF, sous l'appellation Squadrons 346 et 347, le Guyenne et le Tunisie seront les seuls groupes de bombardiers lourds français à combattre avec les Alliés jusqu'à la fin de la 2^e Guerre Mondiale.



retrouveront en Angleterre puis en France, juste avant le retour du Guyenne et du Tunisie sur la base de Mérignac (Gironde) fin octobre 1945.

Nommé alors sous-lieutenant, André Guédez passera quatre ans sur la base de Mérignac où il sera breveté bombardier puis navigateur. Affecté en septembre 1949 au Groupe de Transport 2/64 Anjou comme navigateur commandant d'avion, il participe aux opérations d'Indochine (1950-1951) avant de rejoindre les bases aériennes de Rabat-Salé (1951-1952), Marrakech (1953-1955) et Orléans-Bricy (1955-1958) comme leader navigateur des groupes Touraine et Franche-Comté. En 1959 et 1960, il combat en Algérie, puis, après un passage à l'école d'état-major et à l'état-major du transport aérien militaire, il revient à Orléans comme commandant en second de la 61^e Escadre de Trans-

port avant d'y terminer sa carrière en 1969 en tant que Chef des Moyens Généraux et d'être promu Colonel en congé du personnel navigant.

Après son départ de l'armée active, André Guédez travaillera quelques années dans le civil comme Délégué Régional de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (FPEEP), puis Secrétaire Général de la Direction Régionale de l'Équipement.

À titre bénévole, il exercera également à Orléans les responsabilités de Délégué Régional du Centre d'Information Civique et de Président de l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANORAA). Enfin, à partir de 1977, retiré dans leur Sud-Ouest natal, il se consacrera avec son épouse à plusieurs œuvres caritatives comme les « Restaurants du Cœur » et « l'Hospitalité Landaise », tout en participant assidument à la vie de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite et de l'Amicale des Anciens des Groupes Lourds qui lui tenait tant à cœur.

Totalisant 4 500 heures de vol dont 415 de guerre en 216 missions, cité 7 fois, André Guédez était également titulaire de la Médaille Militaire, de la cravate de Commandeur de l'Ordre National du Mérite, des Croix de guerre 39-45 et des TOE, de la Croix de la valeur militaire ainsi que de la War Medal 1939-1945.

Des liens précieux s'étant noués avec le Yorkshire Air Museum, il retournera plusieurs fois sur l'ancienne base d'Elvington, comme ici en 2009 (2^e en partant de la droite), toujours avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance pour cette Angleterre qui les avait si bien accueillis, lui et ses compagnons.



GROUPEMENT DE DORDOGNE

JOURNÉE DE RENTRÉE DU GROUPEMENT DE DORDOGNE (24)

Notre journée de rentrée s'est déroulée au château de SAUVEBŒUF à AUBAS au sud du Lardin-Saint-Lazare.

Cette journée a été organisée sur un lieu unique pour les deux visites et le déjeuner.

Le château de Sauvebœuf est un château français du XVII^e siècle situé dans le département de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine. Il fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.

Les premières mentions du domaine de Sauvebœuf, dans les sources écrites, datent du milieu du XIV^e siècle. En 1743, le domaine passe aux mains de Victor Riquetti marquis de Mirabeau, père du célèbre révolutionnaire français, et appartient à la famille une soixantaine d'années. En 1891, la famille Oberkampf, célèbre notamment grâce à sa manufacture de toile de Jouy (à Jouy-en-Josas), acquiert Sauvebœuf et y fait d'importantes rénovations. Les Oberkampf revendront le château en 1927.

Le château sera un domaine agricole jusqu'en 1975, puis laissé à l'abandon jusqu'au rachat, par Claude Douce, l'un des grands publicitaires français qui en devint propriétaire en 1986. Le château de Sauvebœuf se visite depuis avril 2013.

VISITE DU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE

De l'Ereectus aux prémices du néolithique, cette visite nous a permis de découvrir ou redécouvrir l'évolution de l'homme à travers différents prismes : son environnement, ses innovations et ses conflits.

Une myriade rare et incroyable d'objets forment la première collection mondiale de Préhistoire, reconnue par les professionnels et étudiée par des chercheurs et



conservateurs du monde entier. On y comprend l'évolution de l'homme, sa grande capacité d'adaptation au milieu extérieur, en mettant en parallèle ses innovations en termes d'outils du quotidien, de matériaux utilisés et d'idée d'esthétisme.

VISITE DU CHÂTEAU

Le château est composé d'un vaste corps de logis allongé encadré de pavillons aux toitures à lucarnes donnant sur la Vézère. Parmi les surprises que nous a fait découvrir notre guide, on citera l'histoire des fontaines de Sauvebœuf créées en 1610 par Nicolas de Rambourg. Au hasard de la visite, on admirera le mobilier de style Louis XIII, dont une table de moine du XVII^e siècle, la tapisserie Renaissance attribuée à Aubenarde. Dans la superbe chambre Mirabeau, surplombant la Vézère, des sculptures dont une Piéta de Chaource, des tableaux de Maîtres de l'école Française du XVIII^e siècle et de l'école Hollandaise du XVII^e siècle... Sans oublier le cabinet des curiosités où se mêlent, crânes, araignées, crotales, taxidermie, fantômes du Boucher De Perthes et Lartet, livres interdits.



REPAS AU CHÂTEAU

Le repas, concocté par Jean-Bernard LAVAUD chef renommé, nous a été servi dans une des salles du château.

Rendez-vous est donné, pour notre assemblée, Générale dans un lieu encore à définir.

GROUPEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 OCTOBRE 2017

L'assemblée générale du groupement de l'ANOCR FRANCHE-COMTÉ a eu lieu vendredi 13 octobre 2017 en salle Jean de Vienne au cercle de la base de défense de Besançon.

Après le café d'accueil, le Commissaire Général de Division Jérôme GUILLOZ a présenté le médecin en chef de 2^e classe Corinne POGNANT de l'état-major de la 1^{re} division pour une conférence sur le soutien santé en opération extérieure. Revenant tout juste de l'opération Barkhane où elle était responsable du soutien médical au sein du bataillon logistique « Jura » armé par le 6^e RMT de Besançon elle était tout particulièrement qualifiée pour faire part de son expérience et son exposé a passionné l'assistance présente.

Le CGD GUILLOZ a ouvert l'assemblée générale par le rapport d'activité en retraçant les principales actions menées par le groupement au cours de l'année.

Après avoir cité les 15 sociétaires disparus en cours d'année, ainsi que les militaires français tombés en opérations extérieures et les victimes des actes de terrorisme depuis la dernière assemblée générale, l'assistance a observé une minute de silence à leur mémoire. En dépit de quelques recrutements ponctuels, les effectifs du groupement continuent de diminuer. Ceux-ci comportent actuellement 214 adhérents dont 62 veuves et 152 officiers. La relève n'est pas assurée et cette situation constitue un souci majeur pour l'équipe diri-

geante du Groupement. Les jeunes officiers retraités doivent s'investir davantage, des places sont à prendre pour pérenniser la vie du groupement. Notamment, le CGD GUILLOZ qui a pris les fonctions de Président en 2009 atteindra 9 années en 2018, soit un mandat de 3 ans renouvelable deux fois, ce qui constitue généralement la règle de toute association. Il espère pouvoir présenter un candidat pour la fonction de Président à l'assemblée générale du 19 octobre 2018.

Au titre de l'aide sociale, mission essentielle de l'ANOCR, le groupement a sollicité le siège pour obtenir des secours au profit plusieurs adhérents confrontés à des besoins occasionnels importants lors de décès ou devant faire face à des dépenses liées à des maladies incomplètement remboursées. Des secours d'un montant total de 4000 € ont été obtenus du siège pour deux veuves et deux officiers. A chaque fois le groupement a élaboré un dossier détaillé justifiant les demandes. Pour sa part, sur ses fonds propres le groupement a donné 2500 € de secours pour deux veuves et un officier. Ces aides sociales au profit de ses membres ont représenté une somme totale de 6500 €. Le Président tient à souligner qu'aucune autre association d'anciens militaires en Franche-Comté n'est en mesure de fournir un tel effort. Au profit des blessés de l'armée de terre, le groupement a adressé un don de 300 € à la CABAT via l'ADO et 50 € à L'ASAF pour son action en faveur de l'armée française. Tous les ans, le groupement donne 50 € par département pour l'attribution d'un prix au concours national de la résistance auprès des collégiens et des lycéens. La remise des prix en préfecture a eu lieu en présence du Président à Besançon et des vice-présidents dans les autres départements.

L'assemblée s'est poursuivie par la présentation détaillée des effectifs et des finances par le Lieutenant-Colonel François PELLETRAT de BORDE, secrétaire-trésorier du



groupement. Le rapport de la vérification des comptes a été lu par le Capitaine PY et le quitus a été voté à l'unanimité.

Après une courte pause, Le CGD GUILLOZ a accueilli les autorités militaires et civiles venues participer à l'assemblée plénière. Aux autorités militaires présentes, l'assistance posa de nombreuses questions sur l'éventualité d'un nouveau service militaire ainsi que sur les conséquences de l'opération « sentinelle » sur l'entraînement des régiments et le moral des soldats. Les débats se poursuivirent autour du vin d'honneur avec les autorités, puis un déjeuner convivial et sympathique clôtura cette journée.



GROUPEMENT D'ILE-DE-FRANCE

Assemblée Générale 2017

Le groupement Paris-Ile-de-France a tenu son assemblée générale à Versailles le 21 novembre. Cette nouvelle délocalisation à Versailles avait pour but de toucher un auditoire davantage centré sur le département des Yvelines.

Malheureusement, la très faible participation – 14 participants ! – n'a pas permis d'atteindre cet objectif.

Le VA Olhagaray, président national et président du groupement Paris-IDF a rappelé les actuelles préoccupations de notre association : la défense des intérêts de nos adhérents, la participation aux travaux du Conseil Permanent des Retraités Militaires (CPRM), le soutien aux veuves, le recrutement.

Le CA Bonneville a présenté ensuite le rapport d'activité 2017 du groupement : une année très calme, peu d'activités collectives et une campagne de recrutement en cours depuis cet été.

Les effectifs sont presque stables : 495 adhérents (-3 en un an). Pourtant le groupement ne trouve pas d'adhérents disponibles pour renforcer la cellule d'animation qui compte actuellement 3 membres. Les tâches administratives, sociales et de communication ne peuvent être correctement assurées et un renfort à Paris et dans les Yvelines serait le bienvenu.

L'appel est lancé !

Pour clore cette assemblée, le Commissaire Général Ameilhaud, vice-président de l'ANOCR, nous a relaté son périple à Shanghai en octobre dernier dans le cadre d'un voyage d'études de l'IHEDN Ile-de-France.

GROUPEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

L'assemblée générale annuelle du groupement s'est tenue le 13 octobre 2017 dans une salle du restaurant l'Insula à Nantes.

Vers 10 h 30, le Lcl ® Clavier, notre président, a fait l'appel des présents (20 votants), le comptage des pouvoirs reçus (33) et, le quorum étant juste atteint, il a pu déclarer ouverte l'assemblée générale. A l'ordre du jour :

- rappel des effectifs ;
- compte rendu des activités
- rapport financier ;

– renouvellement du tiers sortant et élection d'un nouveau président en remplacement du Lcl(H) L. Clavier, démissionnaire.

En tout début de séance, nous avons observé une minute de silence en mémoire de nos 2 disparus ainsi que pour nos camarades morts en opérations.

La campagne de recrutement annuelle nous a permis d'accueillir 4 nouveaux adhérents. Cela est répété à chaque AG, et est plus que jamais vrai, le recrutement est l'affaire de tous et toutes. Il faut profiter de chaque activité à laquelle participent des anciens officiers pour « faire de la retape » pour l'ANOCR.

Comme pour les années précédentes, les activités du groupement se sont limitées à la sortie galette du 26 janvier au lycée Nicolas Appert d'Orvaux, à la sortie de printemps du 23 mai en Brière et à l'assemblée générale suivie d'un repas. Au moment de rédiger ce PV, il n'est pas envisagé de changer ce tempo, mais le comité est totalement ouvert à toutes propositions et est prêt à accorder son aide à tout adhérent désireux d'organiser un autre événement. La prochaine galette est prévue pour le 23 janvier au lycée N.A.

Les comptes présentés par notre trésorier, le Col ® J. Chambris, étant d'une clarté exemplaire, ils ont été approuvés à l'unanimité.

Le Lcl ® Clavier a repris la parole pour :

– présenter les actions de solidarité effectuées par le groupement en 2017 visites aux adhérent(e)s isolé(e)s, don aux Relais de la Mémoire (concours scolaire de la résistance et de la déportation), remise d'une bourse à deux étudiantes, filles d'une de nos veuves. Compte tenu de l'évolution de la situation de ces deux étudiantes, l'attribution de la bourse fera l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion du comité ;

– rappeler que si l'ANOCR peut appuyer une demande d'attribution ou une promotion pour une décoration, c'est aux adhérents d'établir leur dossier,

Vie de l'Association

– inciter les adhérents (pensionnés de la défense) à préparer un dossier d'information pour le conjoint survivant (cf. memento sociale de l'ANOCR) ;

– proposer que le Lcl ® (Gend.) Moro soit nommé au sein du comité du groupement (*) en tant que représentant de la gendarmerie : proposition adoptée à l'unanimité.

Tiers sortant : le CV (R) F. Guillou et le Lcl ® J.H. Quillent sont reconduits dans leur fonction à l'unanimité. Le Lcl ® J. Planchenaut jugeant qu'il n'est pas utile de conserver une représentation auprès du CODERPA demande à ne plus faire partie du comité.

Comme annoncé depuis l'assemblée générale de 2016, le LCL (H) L. Clavier a confirmé sa démission. Un seul candidat s'est proposé pour prendre la relève, le Lcl ® Bertrand Hannebicque, qui a été élu à l'unanimité des votants présents. Des applaudissements nourris ont salué le Lcl Clavier pour son grand dévouement à la vie du groupement ainsi que l'arrivée du Lcl Hannebicque.

A l'unanimité, l'assemblée a approuvé la proposition de demande d'attribution du titre de Président d'Honneur au Lieutenant Colonel (H) Clavier. L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autorité extérieure n'ayant été invitée, le signal a été donné pour investir la salle contigüe où nous fut servi un cocktail apéritif et un délicieux repas, le barde...



(*) Composition du comité de groupement :

Président : Lcl Bertrand HANNEBICQUE (T).

Vice(s)-Président(s) : CV François GUILLOU (M) – I. G. André CORROLLER (Armt).

Secrétaire : Lcl Jean Hervé QUILLET (T).

Secrétaires adjoints : Com - Lcl Joseph GALLARD (T) (Commission sociale).

Trésorier : Col Jacques CHAMBRIS.

Déléguée aux activités : M^{me} M. JULIEN.

Déléguée aux veuves :

Délégué du sous-groupement Est : CNE M. COUARD.

Membres : Officier chargé des relations avec ses camarades d'armée ou service (recrutement – liaison MARA – etc.)

Officier armée de terre :

Officier Marine : CV F. GUILLOU.

Officier Air :

Officier Gendarmerie : Lcl Frederick MORO.

Officier des Services communs : IGA A CORROLLER.

GROUPEMENT DE MOSELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par le colonel Gilbert DUCLOS

Réunis à Moulins-Lès-Metz, les membres du groupement ont apprécié l'accueil chaleureux réservé par la municipalité. M. Jean Bauchez, maire de la commune, a été présent à tous les débats. Au cours de son mot de bienvenue, il a affirmé son attachement, par son histoire personnelle, aux valeurs que nous représentons.

Après 4 années de présidence, le Général Jean-Pierre Dupré ne se représentait pas à cette fonction, mais reste membre du comité. Le bureau a élu le Général Jean-Marc Pasquereau à cette responsabilité.

A l'issue de cette assemblée qui a réuni de nombreux adhérents, les autorités ou leurs représentants, une gerbe a été déposée au monument aux morts en hommage aux morts de la commune et aux membres de l'ANOCR décédés.

Avant le vin d'honneur municipal, le Général Dupré a remis :

– Les insignes de chevalier de l'ONM à M^{me} Monique Bernhart, veuve de Colonel, membre de l'ANOCR. Cette distinction récompense son aide aux soldats



alliés pendant la guerre, reconnue par une lettre de reconnaissance du Président Eisenhower, et ses nombreux engagements associatifs.

- Une lettre de félicitations du président national à notre camarade le Lieutenant-colonel François Gaudron pour ses 22 années d'engagement et d'investissement personnels au sein du comité du groupement de Moselle.

GROUPEMENT DE NORMANDIE

Assemblée Générale 2017

L'assemblée générale du groupement s'est tenue le 5 octobre 2017, au musée Juno Beach à Courseulles-sur-Mer (Calvados). Après l'avoir déclarée ouverte à 10 heures, le Lcl Flambard a accueilli les participants venus des 4 départements du groupement et a salué la présence des doyenne, doyen et des nouveaux membres de l'association.

Cette année, l'assemblée générale avait un aspect particulier du fait du décès du colonel Jacky Simonnet, disparu le 4 avril 2017. En présence de son épouse, il lui a été rendu un vibrant hommage en souvenir des 16 années de présidence au cours desquelles il a marqué le groupement de son empreinte.

Un instant de recueillement a été observé en mémoire de l'aumônier militaire Alain Thiébaud, décédé le 4 mars, et des militaires décédés en OPEX.

Après l'approbation du procès-verbal de l'AG 2016, du rapport moral et financier, la parole a été donnée au chancelier, aux référents Reliance et communication, ainsi qu'au coordonnateur des Actions d'Influence.

Le guide relatif aux conditions de propositions des candidatures pour les ordres nationaux a été diffusé. Ainsi, chacun est en mesure de déterminer sa situation au regard d'une nomination ou d'une promotion. Les dossiers en cours visent 1 promotion de la LH et 2 nominations dans l'ONM. Pour la 1^{re} fois, 4 demandes ont été établies pour

la médaille de la « jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ». Le Colonel Lemonnier a été élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur.

En 7 ans d'existence, la Reliance a trouvé sa place grâce à l'action conjuguée des correspondants, doublée de l'esprit de solidarité des adhérents. Le site « groupement Normandie » est régulièrement consulté par 50 % des adhérents, il est souhaitable de développer la partie Reliance, la spécificité « Normandie » et les échanges avec le webmaster.

Consécutivement aux dernières élections, il est nécessaire d'établir des contacts avec les nouveaux parlementaires et en particulier avec ceux membres de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Les motions suivantes ont été soumises au vote et adoptées à l'unanimité :

- A compter de 2018, l'assemblée générale aura lieu au cours du 1^{er} trimestre ;
- Il est créé un compte plafonné à 5 000 euros et destiné, en cas d'urgence, à financer des actions sociales ;
- La création de membres bienfaiteurs prévue dans les statuts sera appliquée dans le groupement ;
- Dans la logique de création du groupement Normandie, le projet de drapeau engagé depuis 2 ans sera finalisé en 2018.

Le renouvellement du conseil d'administration a donné lieu à l'élection du Col Gautier, du Lcl Sautereau du Part et du Cne Quilliou. Après délibération, le Lcl Olivier Flambard a été élu président du groupement Normandie.

A l'issue, une gerbe a été déposée au monument des Canadiens avec, a cappella, les hymnes canadiens et français.

Un apéritif a permis d'introniser les nouveaux adhérents et un repas convivial, suivi de la visite du musée, a clôturé l'assemblée générale.



NÉCROLOGIE

03. Allier (03) : Lieutenant-colonel (Gendarmerie) Georges **FREDIANI**, le 14 octobre 2017.

13. (04-04-20-84) Groupement interdépartemental de Marseille ; Médecin-colonel Guy-Marc **SANGLINE** le 8 août 2017. Colonel **JOUFFRAI** le 3 septembre 2017. Commandant Bernard **PIERRET**, le 14 septembre 2017. Colonel Jean **CHARROL**, le 4 septembre 2017. Colonel Pierre **DIGOT**, le 12 octobre 2017. Lieutenant-colonel Pierre **QUIEFFIN**, le 23 septembre 2017. Commandant Léon **BOUGAULT**, le 1^{er} janvier 2017.

14. Normandie (14-50-27-76) : M^{me} Thérèse **CHEVIET**, épouse du lieutenant-colonel, le 19 octobre 2017.

25. Franche-Comté (25-90-39-70) : M^{me} Mariette **GROSELLIER** veuve du colonel, le 9 octobre 2017. M^{me} Sylvie **SIMONIN**, veuve du Chef d'Escadrons, le 12 décembre 2017.

30. Gard : Capitaine Armand **COMTE** le 16 septembre 2017. Lieutenant-colonel Raymond **GENTES** le 15 octobre 2017. Général Paul **SIMONIN**, le 17 octobre 2017.

40. Groupement Basco-Landais 64/40 : Colonel André **GUEDEZ**, le 30 juillet 2017, à l'aube de ses 97 ans.

45. Loiret : Commandant Roland **PELLOILLE**, le 6 juin 2017

49. Maine-et-Loire : Capitaine Robert **GUILLERAY**, le 9 octobre 2017. Colonel Philippe **TRICARD**, le 22 octobre 2017. Lieutenant-colonel Jean **HOMBOURGER**, le 5 décembre 2017.

54. Meurthe et Moselle (54-55) : Médecin en chef Jean-Jacques **THIEBAUT**, le 28 mai 2017. Général Pierre **DELEUME**, le 10 octobre 2017. Colonel Bernard **PIERSON**, le 25 octobre 2017. Commissaire colonel Michel **BONNEAUX** le 2 décembre 2017

64. Béarn-Soule (64) : Le colonel Jean **DAUBAS**, 22 février. Le colonel André **HAIE**, le 18 mars. M^{me} Marie-José **SAILLARD** veuve du colonel, le 2 avril. M^{me} Arlette **DEGENNE** veuve du général, le 1^{er} mai. Le colonel Jean **CHARLIN**, le 6 juin. Le colonel Jean-Louis **CURBET**, le 10 juillet. Le colonel Paul **CAYRAT**, le 7 octobre. Le commandant Pierre **CARIOU**, le 25 novembre. Le général de division Georges **DIEULAFIT**, le 8 décembre.

65. Hautes-Pyrénées (65) : M^{me} Janine **DUFOSSET**, veuve de l'Ingénieur de l'Armement de 1^{re} Classe, le 29 octobre 2017.

66. Pyrénées-Orientales (66) : M^{me} Stéphanie **VILANOVA**, le 24 juin 2017.

M^{me} Noëlla **CAILLARD** le 23-11-2017.

73-38. Savoie/Isère : Capitaine Jean **HUBERT**, le 7 décembre 2017. M^{me} Jacqueline **BENON**, veuve du Capitaine, le 7 août 2017.

79. M^{me} Christiane PARI-ZOT, veuve du Capitaine, le 28 novembre 2017.

83. Var (83) : Colonel Robert **BURGAZ**, le 5 mars 2017. M^{me} Françoise **BRISSOU**, épouse du Médecin Général Inspecteur, le 8 novembre 2017. Colonel Eric **BAHEZRE de LANLAY**, le 9 novembre 2017. M^{me} Marie-Françoise **LEMIERE**, veuve du Capitaine de Vaisseau, le 28 novembre 2017.

Une mutuelle santé simple et efficace sans condition

MUTUELLE SANTÉ OUVERTE À TOUS

Découvrez nos offres:

- complémentaire santé;
- article L.115, ONAC;
- 100% Sécurité sociale;
- surcomplémentaire;
- cristallisation des cotisations⁽¹⁾...

Nouveaux contrats: «OBLIGATIONS EMPLOYEURS»



ADO: www.entraide-defense.fr

Nos partenaires:
Terre Fraternité : www.terre-fraternite.fr

ASAF: www.asaf.asso.fr

CONTACTEZ-NOUS:

MUTUELLE SANTE DE L'UNC

5 rue du Havre - 75008 PARIS

Tél: 01.43.87.43.65

mutuelle.unc@wanadoo.fr

www.mutuelle-unc.fr



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général : ☐ Régime Local (Alsace-Moselle) ☐

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total ☐ 100 % partiel ☐

C.P. : Ville :

Article L.115 ☐ oui ☐ non ☐

Ressortissant ONAC ☐ oui ☐ non ☐

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? ☐ oui ☐ non ☐

Fixe

Mobile

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle régie par le livre II - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

Parcourir...

NOUVEAUX CATALOGUES IGESA
Vacances loisirs

RÉSERVEZ VITE !



Réservation dès
le 21 janvier 2018



**Venez en
groupe !**

Consultez vos
catalogues en ligne

www.igesa.fr

Paiement
**PLUSIEURS FOIS
SANS FRAIS***

*soumis à conditions

Allô résa 04 95 55 20 20

Allô groupes 04 95 55 30 75